

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION INTERMINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

SOLIDARITÉ À L'ÉGARD  
DES PAYS EN  
DÉVELOPPEMENT



PROGRAMME 209

---

**SOLIDARITÉ À L'ÉGARD DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

---

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

---

Programme n° 209 | BILAN STRATÉGIQUE

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Michel MIRAILLET

*Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international*

Responsable du programme n° 209 : Solidarité à l'égard des pays en développement

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) met en œuvre à partir du programme 209 l'engagement de la France à l'international à lutter contre la pauvreté, à protéger les biens publics mondiaux, à réduire les vulnérabilités et les inégalités et à protéger la planète.

Le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » constitue, avec le programme 110 « Aide économique et financière au développement », géré par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, la mission budgétaire « Aide publique au développement ». Ces deux programmes sont au cœur de la politique de développement de la France, qui participe à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat.

Au sein de la mission « Aide publique au développement », le programme 209 concentre les moyens d'intervention en dons – don-projet AFD, aide-projet du MEAE (FSPI), aides budgétaires, crédits de gestion et sortie de crise (Fonds d'urgence humanitaire FUH, aide alimentaire programmée), volontariat, soutien aux OSC – permettant d'améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables et de renforcer les secteurs sociaux (santé, éducation, égalité femmes-hommes, droits humains, gouvernance) dans les pays en développement.

L'année 2020 a été marquée par la réponse à la crise sanitaire, qui s'est traduite par l'annonce d'engagements financiers significatifs. Ainsi, dans le cadre de l'initiative Accélérateur pour l'accès aux outils de lutte contre la COVID 19 (ACT-A, *Access to covid tools accelerator*), la France s'est engagée à verser 560 M€, dont 200 M€ à titre bilatéral, en particulier via l'AFD (initiative dite « Santé en commun ») et 160 M€ de contributions directes sur le programme 209 : 100 M€ à l'Alliance du vaccin GAVI dans le cadre de l'Initiative COVAX pour favoriser l'accès du vaccin dans les pays pauvres, 50 M€ à l'Organisation mondiale de la santé (dont 25 M€ versés dès 2020) et 10 M€ à Unitaïd (versés dès 2020). Par ailleurs, la réponse à la crise s'est traduite par le versement de plusieurs contributions dans la lutte contre la COVID-19 en Amazonie (dont 3,2 M€ pour l'acheminement d'assistance technique aux peuples autochtones) ou en Afrique (versement complémentaire de 2 M€ à l'Institut Pasteur).

La crise sanitaire a ralenti le développement de certains projets, et conduit à un niveau de décaissements inférieur aux prévisions. Elle a surtout entraîné une contraction des recettes de la taxe de solidarité sur les billets d'avion affectées au FSD (- 118,2 M€), ce qui a conduit à la réalisation de plusieurs mouvements réglementaires en fin de gestion (dégel de l'intégralité de la réserve de précaution du programme 209 et ouverture de crédits par décret de virement des autres programmes du MEAE et par décret de transfert à partir du programme 110) et à une ouverture de crédits en loi de finances rectificative de 41,3 M€ en CP.

Les actions du programme 209 s'articulent autour de trois canaux d'acheminement de l'aide :

- la coopération bilatérale, gérée soit directement par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (aide-projet, via le Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI), crédits de gestion et sortie de crise, aide alimentaire programmée, expertise technique, fonds de soutien aux dispositifs de volontariat, à la société civile et à la coopération décentralisée), soit par des opérateurs, en particulier l'Agence française de développement (aide-projet), Expertise France, le CIRAD et Canal France International ;
- la coopération multilatérale, avec les contributions à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), et les contributions volontaires aux agences et programmes de l'Organisation des Nations unies ainsi qu'aux fonds verticaux répondant aux priorités de la politique de développement ;

- la coopération européenne, mise en œuvre via le 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement (FED) (2014-2020).

Le Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) est responsable de ce programme, auquel participent également la Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie, le Centre de crise et de soutien (CDCS) et dans une moindre mesure la Direction de la Coopération de sécurité et de Défense (DCSD) du ministère.

### **1. Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires**

Conformément aux objectifs fixés par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) du 8 février 2018, les actions financées avec les crédits du programme 209 ont permis de contribuer aux cinq priorités sectorielles de la politique de développement (santé, crises et fragilités, climat, éducation, égalité femmes-hommes), tout en veillant à concentrer l'aide sur les 19 pays prioritaires, qui appartiennent tous à la catégorie des pays les moins avancés (PMA) d'Afrique subsaharienne (à l'exception d'Haïti).

- En 2020, les crédits dédiés au don-projet de l'AFD, principal vecteur de l'aide bilatérale, sont restés sensiblement supérieurs au niveau pré-CICID, à 861 M€ en AE, après une hausse d'1 milliard d'euros en AE intervenue en 2019. En 2020, une partie des crédits en dons-projets de l'AFD ont permis de financer l'initiative « santé en commun », en don dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19, pour un montant de 60 M€ en AE et 43 M€ en CP. Elle a permis de financer (i) le renforcement des réseaux régionaux de surveillance épidémiologique, (ii) des contributions aux plans nationaux de réponse à la Covid-19 des pays africains, (iii) le renforcement des systèmes de santé et (iv) la prévention des impacts sociaux de la crise.
- Face à l'augmentation des fragilités dans le monde, la France renforce son action dans les pays en crise, en sortie de crise et en situation de fragilité. Dans ce contexte, les moyens alloués à l'aide humanitaire, à la gestion et à la sortie de crise (instruments bilatéraux du CDCS et aide alimentaire programmée) continuent d'augmenter, en vue d'atteindre la cible actée par le CICID de 2018 de 500 M€ consacrés à l'aide humanitaire en 2022. Les crédits budgétaires bilatéraux pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités ont atteint 182 M€ en 2020 (OB 6 du P209 « Gestion et sortie de crise »), soit 21% des crédits bilatéraux du P209. La France a en particulier consacré 50 M€ au financement de projets humanitaires et de stabilisation au bénéfice des populations sur le territoire syrien, par l'intermédiaire des actions menées par le Centre de crise et de soutien (47 M€), des contributions volontaires aux Nations unies (2 M€) et l'aide alimentaire programmée (1 M€). Le Centre de crise et de soutien a en outre bénéficié d'un montant complémentaire de 10 M€ afin de soutenir l'action des organisations non gouvernementales dans le cadre de la crise sanitaire.
- La France s'engage avec détermination en faveur de la mise en œuvre irréversible de l'accord de Paris et le rehaussement de l'ambition pour le climat dans la perspective de la COP26. Le gouvernement s'est engagé lors du CICID de 2018 à ce que les volumes de financements à co-bénéfice « climat » représentent au minimum 50% des engagements du Groupe AFD et soient renforcés, avec des financements pour l'adaptation atteignant 1,5 Mds€ par an d'ici 2020. Le groupe AFD assure une activité « 100 % compatible avec l'Accord de Paris » : ses interventions sont cohérentes avec les trajectoires d'un développement bas carbone et résilient des pays partenaires. En 2020, les contributions volontaires pour le climat et l'environnement ont atteint 7,7 M€ de crédits de paiement en 2020, dont 4 M€ pour le CGIAR et 3 M€ pour l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) et 0,7 M€ pour le GIEC.
- La France s'est engagée à verser 200 M€ au Partenariat mondial pour l'Education (PME) sur la période 2018-2020, ce qui s'est traduit en 2020 par une contribution de 16 M€ en AE et 17 M€ en CP sur le programme 209 en complément des 61,75 M€ financés via le FSD ; il restera à verser un reliquat de 45,25 M€ en 2021. Par ailleurs, le MEAE a fixé à l'AFD un objectif de +100 M€ d'activité dans le domaine de l'éducation de base pour 2018-2020, sur la base du milliard d'euros additionnel en autorisations d'engagement octroyé à l'agence en 2019.

- L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un principe directeur et transversal de l'action extérieure de la France. Conformément aux conclusions du CICID de 2018, 100% des projets et programmes de l'AFD feront l'objet d'un marquage « genre » au sens de l'OCDE et 50% des volumes annuels d'engagements de l'AFD auront un objectif genre principal ou significatif. En 2019, 25% de notre APD bilatérale avaient l'égalité entre les femmes et les hommes pour objectif principal ou significatif (respectivement marqueurs « CAD 2 » et « CAD 1 »), soit 1,7 Mds€, dont 729 M€ pour l'AFD et 157,5 M€ pour le MEAE. En 2020, dans la lignée des initiatives prises sous présidence française du G7, les contributions multilatérales pour l'égalité entre les femmes et les hommes ont atteint 7,9 M€, dont 4,5 M€ pour l'initiative Affirmative Finance Action for Women in Africa (AFAWA) de la Banque africaine de développement, 2 M€ pour l'Initiative des Nations unies pour l'éducation des filles (UNGEI) et 1,4 M€ pour le fonds Mukwege d'appui aux victimes de violences sexuelles dans les conflits armés. Le Forum Génération Egalité (FGE) initialement prévu en juillet 2020 a été reporté du fait de la crise sanitaire à 2021.
- La France consacre près d'1 Md€ par an à l'APD en faveur de la santé, essentiellement au niveau multilatéral, via sa contribution aux grands fonds actifs sur le front de la santé mondiale (Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Unitaid et Gavi, l'alliance du vaccin). La dotation du dispositif d'expertise technique auprès des pays membres et observateurs de la Francophonie récipiendaires du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (l'« Initiative »), mis en œuvre par Expertise France, a été rehaussée en 2020 (9% de la contribution française au FMSTP, soit 38,88 M€ par an, financés via le fonds de solidarité pour le développement). Dans le cadre du plan ACT-A, 25 M€ ont été versés à l'OMS et 10 M€ à Unitaid. Enfin, une nouvelle contribution sous forme budgétaire de 250 M€ sur la période 2021-2025, en complément des 250 millions déjà financés via la facilité financière internationale pour la vaccination, a été annoncée le 4 juin 2020 dans le cadre de la reconstitution de l'Alliance pour le vaccin (GAVI). Cet engagement s'est traduit dès 2020 par un versement de 15 M€ en fin de gestion.

## 2. Renforcer les partenariats

La France promeut une politique partenariale de développement qui reconnaît le rôle et la complémentarité de l'ensemble des acteurs, notamment des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et des entreprises privées. Des crédits du programme 209 sont alloués pour soutenir les projets initiés par les acteurs de la coopération décentralisée et les organisations de la société civile (OSC) françaises et internationales.

Le CICID de 2018 a fixé l'objectif de doubler le montant (en valeur absolue) de l'APD transitant par les OSC entre 2017 et 2022. En 2019, cette part d'APD s'est élevée à 460 M€ (6,57% de l'APD bilatérale), soit une augmentation de 150 M€ par rapport à 2017. L'APD transitant par les OSC est principalement financée par l'AFD (208M€ en 2019, soit une augmentation de 72 M€ par rapport à 2018). Cette enveloppe comprend le dispositif I-OSC, guichet de financement à destination des OSC de solidarité françaises sur crédits du programme 209 (97 M€ en 2019 et 105,8 M€ en 2020). Les financements du MEAE mis en œuvre par des OSC transitent en particulier par le CDCS, le volontariat, les crédits des postes diplomatiques et l'aide alimentaire programmée. Ces financements se sont élevés à 139 M€ en 2019, dont 71 M€ pour l'action humanitaire mise en œuvre par le CDCS. Dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire, la France a souhaité renforcer l'action des ONG en octroyant 20 M€ supplémentaires au cours de l'année 2020, répartis entre le CDCS (10 M€) et l'initiative « santé en commun » transitant via le don-ONG (10 M€).

Le CICID de 2018 prévoit également le doublement, entre 2017 et 2022, des fonds destinés au soutien à l'action extérieure des collectivités territoriales, qui correspondent aux fonds attribués annuellement par l'État, d'une part à la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), et d'autre part à l'Agence française de développement (AFD) au titre de la Facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL) financée sur les crédits du programme 209 affectés au don-projet AFD. Dans un contexte international dégradé par la crise sanitaire, le budget de la DAECT s'est établi à 8,2 M€ en 2020.

La priorité accordée à l'aide bilatérale se traduit également par l'augmentation des capacités d'intervention du MEAE via les projets du Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI), dont la majeure partie est mise en œuvre par les postes diplomatiques. La consommation de crédits au titre des FSPI a atteint 45 M€ en 2020, à un niveau inférieur aux prévisions en raison des contraintes liées à la mise en œuvre opérationnelle des projets dans le contexte de la crise sanitaire.

Le MEAE soutient par ailleurs le volontariat international d'échange et de solidarité qui permet aux associations de mobiliser des ressources humaines au bénéfice de leurs partenaires ou directement sur leurs projets de terrain. En 2020, les crédits alloués au volontariat se sont élevés à 19,1 M€, témoignant d'une relation active entre l'État et les associations au service des objectifs partagés de lutte contre la pauvreté et l'inégalité et de protection des biens publics mondiaux. L'activité d'envoi de volontaires a été ralentie du fait de la crise sanitaire.

### **3. Porter les priorités stratégiques françaises dans la politique de développement européenne**

La France inscrit son action globale en faveur du développement durable dans un cadre collectif et multilatéral. Les contributions de la France à l'action européenne lui permettent de jouer pleinement son rôle au sein des instances européennes, tant dans la définition des orientations qui guident l'action multilatérale (telles que la concentration des efforts, notamment financiers, sur les pays les moins avancés et les plus fragiles), que dans la détermination des modalités de mise en œuvre de leurs actions, par exemple au travers des programmes de mixage prêts/dons. Elles permettent de créer des effets de levier pour le financement de l'aide. Enfin, elles donnent à la France la capacité de combiner partenariats bilatéraux et multilatéraux pour renforcer son action et démultiplier ses résultats.

Le programme 209 a porté en 2020 la contribution française au Fonds européen de développement (FED), principal instrument de l'action extérieure de l'UE dans 79 pays d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), et des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) sur la période 2014-2020. Abondé par des contributions volontaires des États membres, et demeurant hors budget de l'UE, le 11<sup>ème</sup> FED s'élève à 30,5 Mds€ sur la période 2014-2020. Deuxième bailleur après l'Allemagne, avec une clé de répartition de 17,81%, la France contribue au fonds à hauteur de 5,43 Mds€ sur sept ans. En 2020, la contribution française a atteint 842 M€.

Les priorités sectorielles de l'aide française ainsi que ses priorités transversales (l'égalité femmes-hommes, le climat et l'environnement) sont bien reflétées dans la programmation du FED : les versements du FED pour l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique ont atteint 10,1% des versements en 2020 (résultats partiels). La part des versements du FED dédiée à l'égalité femmes-hommes est passée de 10,4% en 2014 à 28,9% en 2020.

En 2020, les 19 pays prioritaires de la politique de développement de la France ont concentré plus d'un quart (28,5%) des versements du FED (enveloppes nationales, régionales, et intra-ACP), notamment en raison d'une accélération des versements en faveur de ces pays qui constituent principalement des pays fragiles impactés par les multiples conséquences sanitaires, humanitaires et socio-économiques de la crise.

### **4. Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'aide**

La transparence de la politique de développement est un enjeu majeur pour la France. Depuis la Déclaration de Paris (2005) et les Forums de haut niveau d'Accra (2008) et de Busan (2011) sur l'efficacité de l'aide, la France a consolidé le système de redevabilité de sa politique de développement afin d'en renforcer le pilotage et l'appropriation par les pays partenaires. Elle publie depuis 2016 les données relatives au suivi des projets bilatéraux mis en œuvre par le MEAE et l'AFD sur un portail unique (<https://afd.opendatasoft.com/page/accueil/>) selon les standards de l'Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide (IITA), à laquelle elle a adhéré en 2016. La France transmet chaque année au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE les données statistiques de l'APD française, provenant de 24 programmes budgétaires et des taxes affectées. Ces données publiques et exhaustives répondent à une nomenclature précise endossée par le CAD et permettent de définir et de comparer les flux internationaux d'APD.

Le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, porté par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères devant le Parlement au premier semestre 2021, rénove les méthodes de la politique de développement. Il prévoit en particulier la création d'une commission d'évaluation qui permettra de renforcer l'évaluation externe de la politique de développement et d'évaluer son impact, ainsi que les coûts de gestion des différents canaux d'acheminement de l'aide. Le renforcement de la transparence et de la visibilité de la politique de développement favorisera une meilleure appropriation citoyenne.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Contribuer à la mise en oeuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires</b>
INDICATEUR 1.1	Part des crédits bilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités du CICID
INDICATEUR 1.2	Part des crédits multilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités sectorielles du CICID
INDICATEUR 1.3	Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Renforcer les partenariats</b>
INDICATEUR 2.1	Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale
INDICATEUR 2.2	Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises
INDICATEUR 2.3	Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Faire valoir les priorités stratégiques françaises dans l'aide publique acheminée par les canaux européens</b>
INDICATEUR 3.1	Part des versements du FED sur les priorités stratégiques françaises
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>Améliorer la redevabilité et l'efficacité de l'aide</b>
INDICATEUR 4.1	Coût moyen de l'instruction d'un projet de l'AFD
INDICATEUR 4.2	Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD
INDICATEUR 4.3	Frais de gestion



---

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

---

Programme n° 209 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF

1 – Contribuer à la mise en oeuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires

## INDICATEUR

1.1 – Part des crédits bilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités du CICID

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	26,9	39,8	43,2	41,8	29,4	25
Part des crédits bilatéraux pour le climat, adaptation et atténuation (marqueurs de Rio)	%	10,3	8,6	10,3	14,8	20,3	40
Part des crédits bilatéraux pour l'éducation	%	7,1	7,7	6,6	11,4	13,8	12
Part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes (marqueur genre)	%	20,2	24,9	18,8	33,2	35,9	30
Part des crédits bilatéraux pour la santé	%	5,2	7,0	5	8,9	9,9	7

## Commentaires techniques

**Sous-indicateur 1 «Part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)»**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 - Objectif 6 « Gestion et sortie de crise » (Enveloppes : Aide budgétaire post conflit/sortie crise, FUH et Aide alimentaire) et FAV/Minka.

Périmètre : P209.

**Sous-indicateurs 2 à 5 « Part des crédits bilatéraux pour [...] »**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 ; OCDE – données d'APD (base SNPC).

Au moment de la rédaction de ce RAP, seules des données provisoire d'APD 2019 sont disponibles pour le MEAE et l'AFD. Les données d'APD sont extrapolées sur les données budgétaires du tendancier du P209.

Chaque indicateur se calcule comme suit :

- Dans les données d'APD, calcul de la part du secteur CICID ou du marqueur CAD dans :
  - L'APD en don-projet déclarée par l'AFD
  - L'APD bilatérale déclarée par le MEAE sur le P209
- Ces pourcentages sont rapportés aux données du tendancier du P209, respectivement sur :
  - Les CP de l'enveloppe « don-projet AFD » (OB 3)
  - Les CP bilatéraux du P209 déclarés en APD par le MEAE
- Les montants obtenus sont additionnés pour obtenir le montant total (estimé) des crédits bilatéraux du P209 dirigés vers le secteur CICID et les marqueurs CAD.
- Calcul de la part de ces montants dirigés vers le secteur CICID et les marqueurs CAD sur l'APD bilatérale du P209 (tendancier).

Périmètre : P209.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**INDICATEUR****1.2 – Part des crédits multilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités sectorielles du CICID**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des crédits multilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	7,4	11,5	12	11,9	12,4	15
Part des crédits multilatéraux pour l'éducation	%	3,8	9,8	10	12,4	10,2	7
Part des crédits multilatéraux pour la santé	%	74,9	66,1	53	44,3	56,0	40

**Commentaires techniques**

La « Coopération communautaire » financée via le P209 (FED) est exclue du périmètre de cet indicateur. Elle fait l'objet d'un indicateur distinct.

**Sous-indicateurs 1 à 3 « Part des crédits multilatéraux pour [...] »**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 ; OCDE – données d'APD (base SNPC).

Au moment de la rédaction de ce RAP, seules des données provisoire d'APD **2019** sont disponibles pour le MEAE et l'AFD. Les données d'APD sont extrapolées sur les données budgétaire du tendancier du P209.

L'APD multilatérale imputée à un secteur particulier se calcule en trois étapes :

1. Pour chaque organisation multilatérale (OM) à laquelle le P209 et/ou le FSD contribuent, calcul de la part d'APD allouée par l'OM concernée au secteur en question, en % de son APD totale.
2. Pour chaque OM, ce % est appliqué à la contribution brute versée par la France à cette OM, via le P209 et/ou le FSD.
3. Addition des chiffres obtenus pour chaque OM.

Secteurs CAD correspondant aux indicateurs 1, 2 et 3 :

- stabilité internationale et réponse aux fragilités : codes secteur CAD 152 ; 520 ; 720 ; 730 ; 740
- éducation : code secteur CAD 110
- santé : code secteur CAD 120 ; 130

Le détail des secteurs (noms et descriptions) se trouve dans l'onglet « codes objet » du fichier Excel à télécharger via le lien ci-dessous et mis à jour régulièrement par l'OCDE.

<http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listesdecodesducadetsnpc.htm>

Périmètre : contributions multilatérales sur le P209 (hors FED) et FSD.

**INDICATEUR****1.3 – Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires	%	24	25,6	23	26,6	25,7	35

**Commentaires techniques**

Les pays prioritaires figurent parmi la liste de 19 pays définis par le CICID de février 2018.

**Sous-indicateur 1. : « Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires »**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 ; OCDE – données d'APD (base SNPC).

Au moment de la rédaction de ce RAP, seules des données provisoire d'APD 2019 sont disponibles pour le MEAE et l'AFD. Les données d'APD sont extrapolées sur les données budgétaire du tendancier du P209.

Composante multilatérale : L'APD multilatérale imputée à destination des pays prioritaires se calcule en trois étapes :

1. Pour chaque organisation multilatérale (OM) à laquelle le P209 et/ou le FSD contribuent, calcul de la part d'APD allouée par l'OM à ces pays, en % de l'APD totale.
2. Pour chaque OM, ce % est appliqué à la contribution brute versée à cette OM par la France via le P209 et/ou le FSD.

3. Addition des chiffres obtenus pour chaque OM.

**Périmètre:** P209 (hors FED) et FSD.

Cet indicateur est calculé sur près de 80% du périmètre (crédits bilatéraux et multilatéraux). Il inclut seulement 70% du périmètre multilatéral (réalisation 2019) étant donné que toutes les OM auxquelles la France contribue ne déclarent pas leur APD auprès du CAD de l'OCDE. Il n'est donc pas possible de ventiler par géographie les contributions françaises à ces organisations (30% du périmètre).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Sous-indicateur 1.1.1 « Part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV) »

**Les crédits budgétaires bilatéraux pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités ont atteint 259,2 millions d'euros en 2020 (OB 6 du P209 « Gestion et sortie de crise » et Fonds Minka) soit 29,4% des crédits bilatéraux du P209, en baisse par rapport à la prévision 2020 et à la réalisation 2019.**

Cela s'explique principalement par l'augmentation du volume total des crédits bilatéraux (+13% par rapport à 2019) du programme 209, qui fait baisser mécaniquement la part des actions consacrées à la réponse aux fragilités. En valeur absolue, ces crédits augmentent **pour atteindre 181,6 millions d'euros**, ce qui correspond à une hausse de 38% par rapport à 2019 pour le Fonds d'urgence humanitaire (FUH) qui atteint 123 millions d'euros de CP en 2020, et à une hausse de 30% par rapport à 2019 pour l'aide alimentaire programmée (AAP), qui s'élève à 51 millions d'euros de CP en 2020.

Face à l'augmentation des fragilités dans le monde, la France continue de renforcer son action dans les pays en crise, en sortie de crise et en situation de fragilité, conformément aux orientations fixées par la stratégie de réponse aux situations de fragilités et des vulnérabilités (2018). Dans ce contexte, les moyens alloués à l'aide humanitaire et à la sortie de crise à travers les instruments bilatéraux du Centre de Crise et de Soutien (CDCS) et de l'Aide alimentaire programmée (AAP) continuent d'augmenter, en vue d'atteindre la cible de 500 millions d'euros consacrés à l'aide humanitaire en 2022. Les moyens du Fonds « Paix et résilience » (Minka) mis en œuvre par l'AFD ont été doublés pour atteindre plus de 200 M€ d'engagements dès 2019 (264 M€ contre 86 M€ en 2017) dépassant ainsi les objectifs fixés par le CICID de 2018. En trois ans, Minka a permis de constituer un portefeuille de 61 projets (459 M€) spécifiquement conçus pour consolider la paix (décuplement des montants alloués à la gouvernance démocratique, 75% des projets œuvrant à l'égalité femmes-hommes, priorité donnée aux services essentiels et aux impacts rapides, etc.).

### Sous-indicateur 1.1.2 : « Part des crédits bilatéraux pour le sujet climat, adaptation et atténuation (marqueurs de Rio)»

**Les crédits pour le climat, l'adaptation et l'atténuation (marqueurs de Rio) s'élèvent à 20,3% des crédits bilatéraux du P209 en 2020, en forte hausse par rapport à la réalisation 2019 (+12%) et à la prévision du PAP 2020 (+6%).**

Cette augmentation résulte principalement d'un renforcement des efforts de l'AFD pour renseigner le marquage « climat », y compris pour le don-projet. En effet, dans la déclaration d'APD 2019 auprès de l'OCDE, 43% de l'APD de l'AFD ont été marqués « climat », contre 13% pour la déclaration 2018.

La France s'engage avec détermination en faveur de la mise en œuvre irréversible de l'Accord de Paris et le rehaussement de l'ambition pour le climat dès 2020. Le CICID a décidé de relever l'ambition sur l'adaptation au changement climatique à 1,5 milliards d'euros d'engagements par an dès 2020 (contre 1 milliard d'euros auparavant), avec une priorité accordée à l'Afrique, aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays les plus vulnérables au changement climatique. Le CICID a décidé que les volumes de financements à co-bénéfice « climat » devront représenter au minimum 50% des engagements de l'AFD, qui s'est engagée à devenir la première institution financière « 100% accord de Paris » lors du One Planet Summit de décembre 2017.

### Sous-indicateur 1.1.3. : « Part des crédits bilatéraux pour l'éducation »

**La part des crédits bilatéraux alloués à l'éducation s'élève à 13,8% en 2020**, au-dessus de la prévision du PAP 2020 (+2%) et de la réalisation 2019 (+6%).

Cette hausse s'explique principalement par les actions combinées du MEAE et de l'AFD en faveur de l'éducation.

En effet, 11,6% de l'APD bilatérale du P209 était affectée à l'éducation en 2019, et 16,8% de l'APD de l'AFD était destinée à l'éducation en 2019 contre 14% en 2018.

En complément de la contribution française au Partenariat mondial pour l'éducation (200 M€ sur la période 2018-2020), **le CICID a fixé un objectif de 100 M€ additionnels de dons-projets AFD dans le domaine de l'éducation sur la même période**. Le plan d'affaires de l'AFD prévoyait ainsi 120,8 M€ de don-projet consacrés à l'éducation de base en 2019, qui se traduiront en APD au fur et à mesure des décaissements.

Les financements bilatéraux du MEAE en faveur de l'éducation proviennent en majeure partie du programme budgétaire 185 (action culturelle, enseignement du français à l'étranger). Les crédits bilatéraux du programme 209 en faveur de l'éducation sont principalement mis en œuvre par les Services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et la coopération décentralisée (appels à projets de la Délégation à l'Action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)).

### Sous-indicateur 1.1.4. : « Part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes »

**La part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes s'élève à 35,9% en 2020**, au-dessus de la prévision du PAP 2020 et de la réalisation 2019 (+11%).

Cette hausse résulte d'une amélioration de la méthodologie de renseignement, dans l'APD, du marqueur « genre » du CAD de l'OCDE, aussi bien au niveau du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (services centraux et postes diplomatiques) que de l'AFD. Ainsi, l'APD « genrée » de l'AFD s'est élevée à 266 M€ en 2019, soit 55% de l'APD totale de l'Agence, en forte hausse par rapport à 2018 (30% d'APD « genrée »). Similairement, près de 22% de l'APD bilatérale 2019 du MEAE avait pour objectif l'égalité femmes/hommes, chiffre stable par rapport à la déclaration d'APD 2018 malgré l'augmentation des crédits bilatéraux du programme 209 (+22% par rapport à 2018).

Conformément aux conclusions du CICID de février 2018, « l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un principe directeur et transversal de l'action extérieure de la France ». Dans le cadre de la stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022), la France s'est fixé des objectifs nationaux ambitieux pour renforcer la prise en compte du genre dans l'APD bilatérale d'ici 2022 :

- le marqueur « genre » de l'OCDE sera renseigné dans les statistiques d'APD pour la totalité des projets ;
- **50% de l'APD bilatérale programmable** aura comme objectif principal ou significatif la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes ;
- **100 % des projets et programmes de l'AFD** devront être marqués genre (CAD 0, 1 ou 2) ;
- **50 % des volumes annuels d'engagements de l'AFD** devront avoir le genre pour objectif principal ou significatif (CAD 1 et 2).

#### Précisions méthodologiques sur le marqueur « genre » :

Dans le cadre de l'exercice annuel de déclaration des données d'APD auprès du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, les pays membres examinent **chaque projet/programme bilatéral et constatent si celui-ci contribue à l'égalité entre les femmes et les hommes** à l'aide d'un système de notation à trois valeurs (marqueurs CAD 0, CAD 1 et CAD 2) :

- **Le marqueur CAD 2 est attribué si l'égalité femmes-hommes constitue l'objectif principal du projet** (exemple : projet principalement conçu pour prévenir la violence fondée sur le sexe dans les situations de conflit et/ou y répondre) ;

- **Le marqueur CAD 1 est attribué si l'égalité femmes-hommes est un objectif important du projet**, sans pour autant constituer le principal motif de sa mise en œuvre (exemple : projet visant à assurer l'approvisionnement d'une localité en eau potable, qui comporte des objectifs et des activités spécifiques pour permettre aux femmes et aux filles d'accéder aisément et en toute sécurité aux installations de distribution de l'eau potable) ;
- **Le marqueur CAD 0 est attribué si le projet a été examiné au regard du marqueur mais qu'il ne vise pas l'objectif de l'égalité homme-femmes**, par exemple, un projet ferroviaire pour lequel l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un objectif délibéré, et qui ne comporte pas d'activités expressément destinées à réduire les inégalités fondées sur le sexe ou à accroître l'autonomie des femmes.

#### **Sous-indicateur 1.1.5. : « Part des crédits bilatéraux pour la santé »**

**La part des crédits bilatéraux pour la santé s'élève à 9,9% en 2020**, au-dessus de la prévision du PAP 2020 et en augmentation par rapport à la réalisation 2019 (+3%).

Cette évolution s'explique, dans le contexte de la réponse internationale à la crise de la Covid-19, par la hausse de l'APD du MEAE allouée au secteur de la santé, et à l'intérieur de celle-ci, des crédits bilatéraux en santé (31,4 M€ en 2019, soit 5,8% de l'APD bilatérale totale du MEAE). Ces financements sont principalement mis en œuvre d'une part par l'AFD (dispositif « santé en commun » précisé ci-dessous, ajustement du plan d'affaires, etc.) et d'autre part via l'aide alimentaire programmée (AAP), les projets des SCAC ainsi qu'à travers le volontariat international d'échange et de solidarité.

Dans le cadre de la réponse à la crise de Covid-19, la France a mobilisé 1,2 milliard d'euros, en particulier via le dispositif « santé en commun » mis en œuvre par l'AFD (1 milliard d'euros en prêts et 150 millions d'euros en dons à crédits constants) pour appuyer les pays africains dans la réponse à la crise. En outre, le plan d'affaires de l'AFD a été ajusté afin de réallouer à la réponse Covid-19 les enveloppes initialement dédiées à des projets dont la mise en œuvre a été compromise par la crise sanitaire. Ces réallocations ont été réalisées en veillant à prévoir des reports de projets et à préserver les crédits bénéficiant aux autres secteurs prioritaires de la politique française de développement et particulièrement à la santé hors Covid-19, afin de limiter les effets d'éviction et à obtenir une augmentation nette significative des financements à l'appui du renforcement des systèmes de santé.

Les ressources du MEAE ont également été mobilisées pour le soutien aux systèmes de santé des pays vulnérables, au moyen de réaffectations du fonds d'urgence humanitaire (16 millions d'euros) et des Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI), par exemple au Sahel en partenariat avec l'OMS (1 million d'euros pour 2020-2021) pour financer une partie des plans de réponse sanitaire du Burkina Faso et du Mali.

L'action de la France en matière de santé passe essentiellement par le canal multilatéral, qui représentait en 2019, plus de 90% de l'APD santé de la France, dont 305 millions d'euros pour le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

#### **Sous-indicateur 1.2.1. : « Part des crédits multilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)»**

**En 2020, 117 millions d'euros ont été alloués au secteur « crises et fragilité », soit 12,4% des crédits multilatéraux**, en hausse par rapport à la prévision 2020 et à la réalisation 2019 (+1%).

Cette augmentation est principalement portée par la contribution française à la Facilité de l'UE en faveur des réfugiés en Turquie (FRIT), à hauteur de 44,5 millions d'euros, et au Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations unies (HCR) pour lequel la contribution française s'établit à 38,9 millions d'euros.

Face à l'augmentation des fragilités dans le monde, la France renforce son action dans les pays en crise, en sortie de crise et en situation de fragilité. Dans ce contexte, elle s'est engagée à accroître ses contributions multilatérales pour

les agences humanitaires de l'ONU, dans le cadre de la cible de 500 millions d'euros consacrés à l'aide humanitaire en 2022.

#### **Sous-indicateur 1.2.2. : « Part des crédits multilatéraux pour l'éducation »**

**En 2020, 96 millions d'euros de crédits du P209 ont été alloués au secteur de l'éducation, soit 10,2% des crédits multilatéraux, en hausse par rapport à la réalisation 2019.**

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la contribution française au PME, qui s'établit à 78,8 millions d'euros en 2020, financée à 80% par le FSD et à 20% par le programme 209. En 2020, la France a également contribué à hauteur de 2 millions d'euros à l'initiative des Nations unies pour l'éducation des filles (UNGEI).

La France concentre des moyens importants, à la fois bilatéraux et multilatéraux, sur le renforcement de l'éducation de base. Le gouvernement s'est engagé à augmenter la contribution française au Partenariat mondial pour l'éducation (PME) à hauteur de 200 millions d'euros sur la période 2018-2020, contre 17 millions d'euros sur le triennum précédent (2015-2017) et à porter à 10 millions par an les contributions volontaires à l'UNESCO.

#### **Sous-indicateur 1.2.3. : « Part des crédits multilatéraux pour la santé »**

**En 2020, la part des crédits multilatéraux alloués au secteur de la santé s'est élevée à 528 millions d'euros, soit plus de la moitié (56%) de l'aide multilatérale financée via le P209, le FSD et les taxes affectées.**

Ces crédits sont principalement portés par la contribution française au Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, le paludisme et la tuberculose.

Le FMSTP reçoit une contribution de 1,296 Mds€ sur 2020-2022, soit une augmentation totale de 20% par rapport au triennum précédent. La France a agi dès le début de la pandémie de Covid-19 pour soutenir les pays les plus vulnérables et encourager une réponse commune au sein des instances multilatérales, ainsi que par le biais de notre contribution de 95 millions à Unitaid : ces contributions représentent plus des trois-quarts des financements multilatéraux de la France dans le domaine de la santé en 2020. La baisse de la part des crédits multilatéraux alloués à la santé par rapport à la réalisation 2019 résulte principalement de la baisse de la contribution au Fonds Mondial financée via le FSD en 2020 (305 millions contre 390 millions en 2019).

La France a fortement mobilisé ses financements pour contribuer à la réponse internationale à la pandémie du COVID-19. **Elle doit contribuer à hauteur de 560 M€ à l'initiative internationale du « Dispositif pour accélérer l'accès outils de lutte contre la COVID-19 » (ACT-A)**, qui vise à accélérer la mise au point et la production de produits de diagnostic, de traitements et de vaccins contre la COVID-19 et à en assurer un accès équitable. Cette contribution inclut notamment un appui financier de 50 millions d'euros pour soutenir l'OMS dans son rôle essentiel d'alerte, de détection et de coordination. S'agissant de la vaccination, la France est l'un des principaux soutiens de Gavi, l'alliance du vaccin. Lors de la reconstitution des ressources qui s'est déroulée le 4 juin 2020 à Londres, la France a annoncé une contribution globale de 500 millions d'euros sur la période 2021-2025 (+ 100 millions d'Euros liés à la découverte d'un vaccin contre le Covid-19).

#### **Sous-indicateur 1.3.1. : « Part des crédits du programme et des taxes destinées à des pays prioritaires »**

**En 2020, 25,7% des crédits du programme 209 et des taxes affectées ont été alloués aux pays prioritaires.**

Le CICID de 2018 a acté une augmentation de la composante bilatérale de l'aide publique au développement sous forme de dons afin de cibler plus efficacement les 19 pays prioritaires de la France, appartenant tous à la catégorie des pays les moins avancés (PMA) et situés sur le continent africain à l'exception d'Haïti. Les pays prioritaires bénéficient également de l'aide française via le canal multilatéral.

Consécutivement à l'engagement pris par le CICID de concentrer 50% de l'effort en subvention de l'Etat et deux-tiers des subventions mises en œuvre par l'AFD aux 19 pays prioritaires de la France, ainsi qu'à l'augmentation de notre contribution multilatérale à certains fonds très actifs dans nos pays prioritaires (en particulier le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme - FMSTP), la part des crédits du programme 209 allouée à nos pays prioritaires devrait fortement augmenter à partir de 2021.

Pour précision méthodologique, la part des crédits multilatéraux dirigée vers les pays prioritaires (19% en 2020) est calculée sur la base de données limitées (cf. commentaires techniques ci-dessus). Elle est fortement dépendante des décaissements du Fonds mondial, qui représente près d'un tiers (30%) des crédits multilatéraux du P209 (hors FED) et du FSD, soit en 2019, 21% de l'APD déclarée par le FMSTP ont été dirigés vers nos pays prioritaires, 7% des crédits de l'OMS et 22% des crédits de GAVI. **A titre de comparaison, 30% des crédits bilatéraux du P209 et du FSD (y compris le don-projet AFD) ont été dirigés vers les pays prioritaires.**

## OBJECTIF

### 2 – Renforcer les partenariats

## INDICATEUR

### 2.1 – Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale	%	6,5	7,5	7	7,5	7,5	6,4

#### Commentaires techniques

##### Sous-indicateur 2.1.1 « Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale »

**Source de données :** Les données sont collectées par DGM/CIV pour le MEAE auprès de : (par ordre d'importance) l'Agence Française de Développement, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, les collectivités territoriales, les autres ministères.

**Mode de calcul :** Montant des subventions publiques attribuées sur les crédits de l'APD bilatérale de la France, aux organisations de la société civile (OSC) / montant de l'APD bilatérale de la France.

Le montant des subventions publiques attribuées sur les crédits de l'APD bilatérale française représente la somme des subventions attribuées sur les crédits 209 – et une partie des crédits 185 (si dans un pays en développement pour une action de développement) – aux organisations de la société civile (OSC) françaises et étrangères.

Le recensement effectué par CIV a permis de régler les différences entre le mode de calcul de l'OCDE et celui du Département, les chiffres de la DGM/CIV faisant aujourd'hui foi.

**Périmètre :** Les OSC sont définies par le CAD de l'OCDE comme suit: ONG (dont les réseaux et plate-formes), fondations, sociétés coopératives, syndicats et toute entité ad hoc établie afin de collecter des fonds pour un but spécifique ; en incluant les organisations françaises, locales et internationales.

Cet indicateur est calculé en année N sur la base des décaissements de l'année N-1. Les indications renseignées dans ce document pour l'année 2020 sont donc une prévision des chiffres qui seront consolidés en juin 2021. Ce document permet en revanche de renseigner les chiffres consolidés pour l'année 2019. L'analyse des résultats qui suit se fera donc sur la base des évolutions entre les années 2018 et 2019.



**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**INDICATEUR****2.2 – Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises	base 100 en 2018	100	110	150	125	120	140

**Commentaires techniques****Sous-indicateur 1. : « Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises »**

\*\* La Base 100 définie dans ce PAP concerne l'année budgétaire 2018, par conséquent, le montant qui a permis d'établir les prévisions 2019 et la cible 2020, ainsi que les réalisations 2016 et 2017, seront ré-évalués et consolidés lors du PAP 2020.

Sources des données : Les données sont collectées auprès des différents services du MEAE, bailleurs des collectivités territoriales françaises au titre du P.209 et consolidées par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) en année N, sur la base des décaissements de l'année N-1.

Mode de calcul : 100 = année de base 2018 = APD support du P.209 transitant par les collectivités territoriales françaises via, en particulier, les appels à projets de la DAECT. La réalisation pour 2018 est de 100 = 6,8 M€.

Périmètre : Le sous-indicateur 1 comptabilise l'APD support de l'État – sur le P.209 – transitant par les collectivités territoriales françaises et leurs groupements, reconnus comme tel par le Code général des collectivités territoriales. Il comptabilise donc la principale source de financement des collectivités françaises pour leur action extérieure, les appels à projets et les soutiens financiers (financement de mission, etc.) de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Sont exclues du périmètre :

- > L'APD transitant par les associations faitières de collectivités (Régions de France, France urbaine, Assemblée des départements de France, Association des maires de France, Cités Unies France et Association française du Conseil des communes et des régions d'Europe) et leurs associations thématiques (Fédération nationale des parcs naturels régionaux, PS-Eau, etc.) sur budget DAECT ;
- > Les délégations de la DAECT aux postes diplomatiques pour organiser des assises bilatérales de la coopération décentralisée ;
- > L'APD transitant par les collectivités territoriales françaises via la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (Ficol) gérée par l'AFD sur du budget « taxe sur les transactions financières » et non sur le P. 209.

**INDICATEUR****2.3 – Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne	M€	271	600	250	480	363,5*	500

**Commentaires techniques****Sous-indicateur 1. : « Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne »**Sources des données : AFD

Il s'agit ici uniquement des données concernant l'AFD, qui avaient servi à la définition des cibles. Les éléments concernant Expertise France (EF) ne sont pas intégrés à date à l'indicateur en raison de méthodologies de calcul différentes entre l'AFD et EF.

Un sous-indicateur par opérateur est ajouté dans le PAP 2021.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****Sous-indicateur 2.1.1 « Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale »**

En 2019, la part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale est de 6,96%, soit une augmentation de 0,39 points.

Cette évolution nous rapproche encore de la moyenne des pays de l'OCDE, qui reste toutefois supérieure. En 2019, le volume s'est élevée à 460 001 351 M€, soit une augmentation de 85M€ par rapport à 2018. L'enveloppe du MEAE a augmenté, passant de 126 M€ en 2018 à 139 M€ en 2019. Le CDCS reste le bailleur le plus important du Ministère puisqu'il finance l'APD transitant par les OSC à hauteur de 71 M€ pour l'action humanitaire.

**Cette augmentation de la part de l'APD transitant par les OSC dans l'APD bilatérale totale, elle même en augmentation, illustre la volonté du gouvernement de voir les fonds bilatéraux de l'aide publique au développement française transitant par la société civile doubler à horizon 2022 par rapport à 2017.**

Au regard de la forte hausse de l'APD bilatérale ces dernières années, il est prévu une stabilisation de la part de l'APD transitant par les OSC entre 7 et 7,5 % en 2020. Les données pour l'année 2020 n'étant consolidées qu'en juin, il s'agit ici d'une estimation prévisionnelle, avec un maintien anticipé aux alentours de 7,5 % de l'APD bilatérale totale.

Fait marquant en 2020, une enveloppe exceptionnelle de 20M€ a été débloqué pour financer des initiatives d'ONG françaises pour répondre à la crise d'urgence, la moitié pour porter des projets humanitaires (CDCS) l'autre pour financer des projets de résilience (AFD).

#### **Sous-indicateur 2.2.1 « Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises»**

La réalisation 2020 est de 120 en base 100 par rapport à 2018, soit une baisse de 5 point par rapport au prévisionnel actualisé.

Concrétisant la trajectoire ascendante de l'APD décidée par le Président de la République et les conclusions du CICID de février 2018 (doublement d'ici 2022 de l'APD transitant par les collectivités territoriales), l'enveloppe attribuée à la DAECT pour 2020 a été augmentée à 10,5 M€ (LFI 11,5 M€), sur la base d'un budget 2019 de 9,3 M€. Sous l'effet de la crise qui a ralenti les coopérations, le budget final aura été de 9M€ après ajustements.

Le calendrier de l'année 2020 était d'entrée de jeu inhabituel puisqu'il fallait tenir compte des élections municipales programmées les 15 et 22 mars qui ont amené la DAECT à prévoir une deuxième phase de dépôt des candidatures se terminant mi-juin. La pandémie a conduit à prolonger ce délai jusqu'à la fin juillet. Cette démarche a permis de quasiment doubler le nombre de projets mis en route sur l'année 2020.

Si ces indicateurs sont satisfaisants au vu des circonstances, il convient de noter que la pandémie a rendu impossible l'exécution de pans entiers de nos prévisions budgétaires:

- les dépenses liées au Sommet Afrique-France qui devait se tenir à Bordeaux en juin
- les dépenses liées aux Assises et séminaires de la coopération décentralisée annulés ou repoussés
- les dépenses liées aux missions d'expertise territoriale non réalisées dans le cadre du nouveau programme EXPECT.

Concernant les 2èmes tranches de projets pluriannuels entamés en 2019, des collectivités territoriales ont, en raison des restrictions de circulation et autres obstacles créés par la pandémie, demandé des délais supplémentaires pour mettre en oeuvre leurs actions.

La DAECT a modifié pour l'année 2020 ses modalités de soutien à la coopération décentralisée, avec pour objectifs de s'adapter aux évolutions des besoins des collectivités territoriales, de rendre plus facile l'utilisation des appels à projets, et d'amener de nouvelles collectivités à s'engager dans l'action internationale et en particulier l'aide au développement.

Les principaux changements dans les règlements des appels à projets sont les suivants :

- le calcul des taux de cofinancement a été simplifié et rehaussé ; ainsi, les cofinancements ont pu aller jusqu'à 70 % pour les 19 pays prioritaires déterminés par le CICID, 50 % pour les autres pays éligibles à l'APD et 30 % pour les autres pays.
- le taux maximum de prise en compte des valorisations est passé de 30 % à 50 %.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

• un appel à propositions a été ouvert aux associations de collectivités territoriales ou comportant des collectivités territoriales parmi leurs adhérents, pour qu'elles proposent des projets de coopération « clés en main » à des CT peu expérimentées en la matière.

**Sous-indicateur 2.3.1 « Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne »**

**La réalisation 2020 est de 363,5M€, soit une baisse de 24% par rapport à la prévision actualisée.**

Le groupe AFD a poursuivi en 2020 sa coopération financière avec l'Union européenne.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du Plan d'investissement extérieur (PIE), l'AFD a signé deux accords de garantie avec la Commission européenne dans le cadre du Fonds européen de développement durable (FEDD). Le «partenariat renforcé» entre la Commission et les institutions financières bilatérales européennes (AFD, KfW, CDP et AECID) a permis de faire des propositions concrètes sur les négociations en cours de l'instrument européen de coopération pour le voisinage et le développement international (NDICI) et de contribuer, avec l'association des institutions financières européennes pour le développement (EDFI), aux discussions concernant l'architecture financière européenne de l'aide. Cet agenda institutionnel fourni, ainsi que la volatilité intrinsèque à l'activité en gestion déléguée par l'Union européenne, explique la variation entre la réalisation et les prévisions initiales.

**OBJECTIF**

**3 – Faire valoir les priorités stratégiques françaises dans l'aide publique acheminée par les canaux européens**

**INDICATEUR**

**3.1 – Part des versements du FED sur les priorités stratégiques françaises**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des versements du FED dans les pays prioritaires de la France	%	31,28	27,23	32	26,1	28,5	20
3.1.2 Part des versements du FED pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	12,16	9,14	12,27	13,03	10,3	12,27
Part des versements du FED sur l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio)	%	10,54	11,88	11,5	11	10,1	11,5
Part des versements du FED pour l'éducation	%	6,04	2,99	8	4,68	5,3	8
Part des versements du FED pour l'égalité femmes/hommes (marqueur genre)	%	21,61	24,13	23,5	20,38	28,9	23,5
Part des versements du FED pour la santé	%	8,32	9,88	9,5	9,87	8,6	9,5

**Commentaires techniques**

**Sous-indicateurs 3.1.1... à ...3.1.6 « Part des engagements du FED »**

**Sources des données :** Commission européenne, DG DEVCO, Unité R1 – Planning, Budget, Reporting. Données extraites du « Dashboard » (plateforme interne de la Commission européenne contenant les informations statistiques sur les instruments européens de l'aide au développement).

L'indicateur de l'année N-1 (2020) n'est pas consolidé au moment de l'exercice RAP. Les données sont généralement consolidées puis publiées en fin d'année N dans le rapport annuel de la Commission sur les politiques de l'UE en matière de développement et d'aide extérieure et leur mise en œuvre.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

\*Les données sur les versements sont issues de la base EU Aid Explorer du 18 septembre 2020.

### Sous-indicateur 3.1.1 : « Part des versements du FED dans les pays prioritaires de la France »

**En 2020, la part des versements du FED dans les pays prioritaires de la France s'élève à 28,5%**, en hausse par rapport à la réalisation 2019 et à la prévision 2020 (+2%).

Cette hausse s'explique principalement par des décaissements importants des fonds du 11ème FED à destination de nos pays prioritaires en 2020, notamment dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Parmi les versements réalisés en 2020\* dans nos pays prioritaires, **un programme de renforcement de la présence de l'Etat et de la résilience dans les zones vulnérables du Burkina Faso** a été financé pour un montant de 3 millions d'euros, **un contrat de réforme sectorielle agricole SANAD** (focus sur la filière rizicole et la gouvernance) au Mali pour 10 millions d'euros, **la construction de la route Nouakchott-Rosso** pour près de 16 millions d'euros ainsi qu'un contrat de **réforme sectorielle sécurité alimentaire et nutritionnelle et développement agricole durable** au Niger (17,8 millions d'euros).

### Sous-indicateur 3.1.2 : « Part des versements du FED pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV) »

**En 2020, la part des versements du FED pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités s'élève à 10,3%**, en augmentation par rapport à la réalisation 2019 (+1%) mais en-deçà de la prévision 2020.

Cette évolution s'explique principalement par la réorientation de certains crédits du FED dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, en particulier vers le soutien socio-économique.

Parmi les versements réalisés en 2020\* en matière de stabilité internationale et de réponse aux fragilités, on relèvera un appui budgétaire de 9 millions d'euros pour **la mise en œuvre du programme d'urgence Sahel (PUS)** étendu au Burkina Faso, la mise en œuvre d'**une action de résilience** (aide d'urgence) en République centrafricaine (15 millions d'euros) ainsi que le **soutien à la sécurité et à la stabilisation** au Niger (3 millions d'euros).

### Sous-indicateur 3.1.3 : « Part des versements du FED sur l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio) »

**En 2020, la part des versements du FED pour l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio) s'élève à 10,1%**, légèrement en-dessous de la réalisation 2019 et de la prévision 2020.

Cette légère baisse s'explique principalement par la réorientation de certains crédits dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Parmi les versements réalisés en 2020\* pour l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique, on peut noter **la mise en œuvre d'un programme de sauvegarde des sites biologiques prioritaires** en République démocratique du Congo (24,6 millions d'euros), un programme d'appui à la lutte contre le changement climatique au Togo (2,3 millions d'euros), **un projet de renforcement de la résilience des communautés locales face au changement climatique** au Soudan (2,2 millions d'euros) ainsi que **l'appui à la préservation des écosystèmes forestiers** en Afrique de l'Ouest (1,2 million d'euros).

### Sous-indicateur 3.1.4 : « Part des versements du FED pour l'éducation »

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

En 2020, la part des versements du FED pour l'éducation s'élève à 5,3%, en augmentation par rapport à la réalisation 2019 (+2,3%) et à la prévision 2020 (+1%).

Parmi les versements réalisés en 2020\* dans le domaine de l'éducation, on peut noter la mise en œuvre du **programme de soutien à la formation technique et professionnelle** en République dominicaine (3,6 millions d'euros), le programme de **soutien au secteur de l'éducation** en Somalie (5,5 millions d'euros) ainsi que le **contrat de réforme sectorielle sur le secteur de l'éducation** en Namibie (9,5 millions d'euros).

**Sous-indicateur 3.1.5. : « Part des versements du FED pour le sujet égalité hommes/femmes »**

En 2020, la part des versements du FED concernant l'égalité entre les femmes et les hommes s'élève à 28,9%, en augmentation par rapport à la réalisation 2019 (+5%) et par rapport à la prévision 2020 (+9%).

Cette hausse s'explique principalement par la réorientation des crédits dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 et par l'amélioration du marquage « genre » par la Commission.

Parmi les versements réalisés en 2020\* dans le cadre de l'égalité femmes/hommes, on peut noter **le projet d'appui à l'autonomisation de la femme et à la protection des droits des femmes et des filles** à Djibouti (1 million d'euros), une action de promotion de **l'engagement des femmes dans la paix et la sécurité** au nord du Nigéria (408 000€) ainsi qu'un projet de **prévention des violences sexuelles et sexistes** en Zambie (340 000

**Sous-indicateur 3.1.6. : « Part des versements du FED pour la santé »**

En 2020, la part des versements du FED pour la santé s'élève à 8,6%, en légère diminution par rapport à la réalisation 2019 et à la prévision 2020.

Parmi les versements réalisés en 2020\* dans le secteur de la santé, on peut noter un appui budgétaire apporté à la **réforme sectorielle pour la santé** en Ethiopie (25 millions d'euros), le programme de **renforcement de l'offre et développement de l'accès aux soins de santé** en RDC (25,3 millions d'euros) et d'**appui à la santé** en Guinée (1,5 millions d'euros) ainsi que celui consacré à **la santé et sécurité sociale** au Kenya (4,2 millions d'euros).

**OBJECTIF**

4 – Améliorer la redevabilité et l'efficacité de l'aide

**INDICATEUR**

4.1 – Coût moyen de l'instruction d'un projet de l'AFD

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Coût moyen de l'instruction d'un projet de l'AFD	k€	Non applicable	Non déterminé	Sans objet	59	Sans objet	150

**Commentaires techniques**

**Sous-indicateur 1. : « Coût moyen de l'instruction d'un projet de l'AFD »**

Sources des données : Données extraites de la comptabilité analytique de l'AFD

Périmètre : don projet et guichet ONG

## INDICATEUR

## 4.2 – Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD	%	10,7	8,91	Sans objet	7,62	9,26	10

## Commentaires techniques

**Sous-indicateur 1. : « Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD »**Sources des données : Selon la convention cadre Etat-AFD actuellement en cours de révision.

Calcul du ratio : rémunération totale AFD sur le montant total versé à l'AFD où le montant total versé à l'AFD correspond au montant du don-projet AFD, de la rémunération AFD, des C2D et le FSD partie AFD.

Périmètre : P209 et taxes affectées

## INDICATEUR

## 4.3 – Frais de gestion

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Frais de gestion sur le canal multilatéral	%	7,4	7,3	7,5	7,3	7,3	8
Frais de gestion du FED	%	3,2	4,1	4	4	3,6	4

## Commentaires techniques

**Sous-indicateur 1. : « Frais de gestion sur le canal multilatéral »**Sources des données : MEAE – Données budgétaires du tendancier du P209 et sites internet des organisations multilatérales.

Moyenne pondérée de la part de frais de gestion des OM (sur la base des contributions volontaires) pour lesquelles ces données sont disponibles (représentant 70% du volume du périmètre multilatéral).

Périmètre : P209 (hors FED) et FSD**Sous-indicateur 2. : « Frais de gestion du FED »**Sources des données : Commission européenne, DG DEVCO, Unité R1 – Planning, Budget, Reporting. Données extraites du « Dashboard » (plateforme interne de la Commission européenne contenant les informations statistiques sur les instruments européens de l'aide au développement). L'indicateur de l'année N-1 (2019) n'est pas consolidé au moment de l'exercice RAP. Les données sont généralement consolidées puis publiées en fin d'année N dans le rapport annuel de la Commission sur les politiques de l'UE en matière de développement et d'aide extérieure et leur mise en œuvre.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

**Sous-indicateur 4.1.1 « Coût moyen de l'instruction d'un projet de l'AFD »**

Ce sous-indicateur a été supprimé dans le cadre du PAP 2021. Les données ne sont pas disponibles.

**Sous-indicateur 4.2.1 « Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD »**

Le réalisé 2020 s'établit à 9,26%, un niveau supérieur à la prévision actualisée et au réalisé 2019.

Cette hausse résulte de la faible exécution des C2D en 2020 (voir partie JPE), qui se traduit par un impact proportionnellement plus limité sur le montant de la rémunération. Cela a pour effet une augmentation mécanique (du

fait de la baisse du dénominateur et du maintien relatif de la rémunération au numérateur) de la part de la rémunération rapportée au volume de crédits mis en œuvre par l'Agence en 2020. Il n'en reste pas moins que la nouvelle grille de tarification des crédits de l'aide-projet, appliquée depuis 2019 et dégressive en fonction de l'évolution de la moyenne des engagements et versements de l'AFD, a permis au MEAE de dégager des économies de rémunération.

L'indicateur vise à mesurer la part des crédits transférés à l'AFD, servant immédiatement à rémunérer ses frais administratifs. Du fait de l'augmentation du volume de crédits notifiés à l'AFD conformément à la hausse de la part bilatérale de notre aide publique au développement, une révision des modalités de rémunération de l'AFD a été décidée au 1er semestre 2019. Ces nouvelles modalités de rémunération déjà appliquées seront intégrées dans la nouvelle convention-cadre Etat/AFD.

#### **Sous-indicateur 4.3.1 « Frais de gestion sur le canal multilatéral »**

Les frais de gestion sur le canal multilatéral diffèrent en fonction des agences et organisations internationales, mais restent dans les mêmes ordres de grandeur (HCR : 10,0%, Fonds mondial : 6,9 %, UNITAID : 8,0%, UNESCO : 6,0%, UNICEF : 3,0%). Ils s'élèvent, en moyenne, à 7,3% en 2020.

#### **Sous-indicateur 2. : « Frais de gestion du FED »**

**En 2020, la part des frais de gestion du FED s'élève à 3,6%**, en légère diminution par rapport à 2019.

L'absence de nouveaux engagements du FED à compter du 1er janvier 2021 et la diminution progressive des décaissements à mesure de la clôture des programmes en cours d'exécution devrait conduire à une progressive diminution de la part des versements du FED sur les frais de gestion. Ceux-ci seront désormais principalement couverts dans le cadre du NDICI, nouvel instrument européen de coopération et de développement à partir de 2021 financé par le budget général de l'Union européenne.





## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Coopération bilatérale	25 433	317 133 8 035 565	1 464 444 031 1 398 582 980	1 464 761 164 1 406 643 978	1 464 761 164
05 – Coopération multilatérale		84 680 610 60 081 390	281 572 451 295 943 033	366 253 061 356 024 423	366 253 061
07 – Coopération communautaire			842 408 360 842 408 360	842 408 360 842 408 360	842 408 360
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	161 448 923 152 219 620		388 143	161 448 923 152 607 762	161 448 923
09 – Actions de co-développement	220 864	465	1 421 227	0 1 642 555	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>161 448 923</b>	<b>84 997 743</b>	<b>2 588 424 842</b>	<b>2 834 871 508</b>	<b>2 834 871 508</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+2 268 546 (hors titre 2)		+2 268 546	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-5 287 244	+34 582 203 (hors titre 2)		+29 294 959	
Total des AE ouvertes	156 161 679	2 710 273 334 (hors titre 2)		2 866 435 013	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>152 465 916</b>	<b>68 117 420</b>	<b>2 538 743 742</b>	<b>2 759 327 078</b>	

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Coopération bilatérale	25 433	317 133 7 743 287	838 694 031 892 831 498	839 011 164 900 600 217	839 011 164
05 – Coopération multilatérale		7 072 452 5 831 992	281 572 451 296 943 033	288 644 903 302 775 025	288 644 903
07 – Coopération communautaire			842 408 360 842 408 360	842 408 360 842 408 360	842 408 360
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	161 448 923 152 219 620		373 623	161 448 923 152 593 242	161 448 923
09 – Actions de co-développement	220 864	465	1 421 227	0 1 642 555	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>161 448 923</b>	<b>7 389 585</b>	<b>1 962 674 842</b>	<b>2 131 513 350</b>	<b>2 131 513 350</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+2 268 546 (hors titre 2)		+2 268 546	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-5 287 244	+80 230 337 (hors titre 2)		+74 943 093	
Total des CP ouverts	156 161 679	2 052 563 310 (hors titre 2)		2 208 724 989	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>152 465 916</b>	<b>13 575 744</b>	<b>2 033 977 740</b>	<b>2 200 019 400</b>	

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019				
02 – Coopération bilatérale		317 133 6 169 965	1 989 456 320 1 922 244 894	1 989 773 453	<b>1 989 773 453</b> <b>1 928 414 859</b>
05 – Coopération multilatérale		536 739 3 433 995	187 859 000 216 960 724	188 395 739	<b>188 395 739</b> <b>220 394 719</b>
07 – Coopération communautaire			863 033 740 842 408 360	863 033 740	<b>863 033 740</b> <b>842 408 360</b>
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	153 150 588 155 853 113	1 834	190 513	153 150 588	<b>153 150 588</b> <b>156 045 460</b>
09 – Actions de co-développement	31 108		1 436 610	0	<b>0</b> <b>1 467 719</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>153 150 588</b>	<b>853 872</b>	<b>3 040 349 060</b>	<b>3 194 353 520</b>	<b>3 194 353 520</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>155 884 222</b>	<b>9 605 795</b>	<b>2 983 241 101</b>		<b>3 148 731 117</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019				
02 – Coopération bilatérale		317 133 5 425 415	793 133 308 770 693 352	793 450 441	<b>793 450 441</b> <b>776 118 767</b>
05 – Coopération multilatérale		6 250 000 6 334 491	187 859 000 215 960 724	194 109 000	<b>194 109 000</b> <b>222 295 214</b>
07 – Coopération communautaire			863 033 740 842 408 360	863 033 740	<b>863 033 740</b> <b>842 408 360</b>
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	153 150 588 155 853 113	1 834	190 513	153 150 588	<b>153 150 588</b> <b>156 045 460</b>
09 – Actions de co-développement	31 108		1 415 680	0	<b>0</b> <b>1 446 788</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>153 150 588</b>	<b>6 567 133</b>	<b>1 844 026 048</b>	<b>2 003 743 769</b>	<b>2 003 743 769</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>155 884 222</b>	<b>11 761 739</b>	<b>1 830 668 629</b>		<b>1 998 314 589</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	155 884 222	161 448 923	152 465 916	155 884 222	161 448 923	152 465 916
Rémunérations d'activité	129 241 662	130 626 199	125 038 536	129 241 662	130 626 199	125 038 536

## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Cotisations et contributions sociales	24 371 480	28 460 050	24 552 665	24 371 480	28 460 050	24 552 665
Prestations sociales et allocations diverses	2 271 080	2 362 674	2 874 715	2 271 080	2 362 674	2 874 715
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 605 795</b>	<b>84 997 743</b>	<b>68 117 420</b>	<b>11 761 739</b>	<b>7 389 585</b>	<b>13 575 744</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 605 795	84 997 743	68 117 420	11 761 739	7 389 585	13 575 744
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>2 983 241 101</b>	<b>2 588 424 842</b>	<b>2 538 743 742</b>	<b>1 830 668 629</b>	<b>1 962 674 842</b>	<b>2 033 977 740</b>
Transferts aux ménages	7 172 127	10 196 571	5 413 522	7 172 127	10 196 571	5 413 503
Transferts aux entreprises	-341 830 741	47 451 500	-13 459 789	174 999 316	47 451 500	221 275 487
Transferts aux collectivités territoriales	5 634 228	11 500 000	5 595 226	5 634 228	11 500 000	5 521 456
Transferts aux autres collectivités	3 312 265 487	2 519 276 771	2 541 194 783	1 642 862 958	1 893 526 771	1 801 767 294
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>2 834 871 508</b>			<b>2 131 513 350</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-5 287 244			-5 287 244	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+36 850 749			+82 498 883	
<b>Total*</b>	<b>3 148 731 117</b>	<b>2 866 435 013</b>	<b>2 759 327 078</b>	<b>1 998 314 589</b>	<b>2 208 724 989</b>	<b>2 200 019 400</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	5 807 744		2 268 546	5 807 744		2 268 546
<b>Total</b>	<b>5 807 744</b>		<b>2 268 546</b>	<b>5 807 744</b>		<b>2 268 546</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/2020		1 000		1 000				
06/2020		1 473 861		1 473 861				
09/2020		144		144				
11/2020		727 883		727 883				
12/2020		53 159		53 159				
01/2021		12 500		12 500				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total</b>		<b>2 268 546</b>		<b>2 268 546</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2020		2 650 118		2 650 118				
<b>Total</b>		<b>2 650 118</b>		<b>2 650 118</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2020		50 000		1 340 219				
<b>Total</b>		<b>50 000</b>		<b>1 340 219</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/11/2020		11 537 500		13 411 448				
<b>Total</b>		<b>11 537 500</b>		<b>13 411 448</b>				

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/11/2020		20 344 585		21 434 710				
08/12/2020					3 228 978		3 228 978	
<b>Total</b>		<b>20 344 585</b>		<b>21 434 710</b>	<b>3 228 978</b>		<b>3 228 978</b>	

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

**LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020				41 393 842		2 058 266		2 058 266
<b>Total</b>				<b>41 393 842</b>		<b>2 058 266</b>		<b>2 058 266</b>

**TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)**

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>36 850 749</b>		<b>82 498 883</b>		<b>5 287 244</b>		<b>5 287 244</b>



## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Coopération bilatérale	25 433	1 464 761 164 1 406 618 545	1 464 761 164 1 406 643 978	25 433	839 011 164 900 574 784	839 011 164 900 600 217
05 – Coopération multilatérale		366 253 061 356 024 423	366 253 061 356 024 423		288 644 903 302 775 025	288 644 903 302 775 025
07 – Coopération communautaire		842 408 360 842 408 360	842 408 360 842 408 360		842 408 360 842 408 360	842 408 360 842 408 360
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	161 448 923 152 219 620	388 143	161 448 923 152 607 762	161 448 923 152 219 620	373 623	161 448 923 152 593 242
09 – Actions de co-développement	220 864	1 421 691	0 1 642 555	220 864	1 421 691	0 1 642 555
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>161 448 923</b>	<b>2 673 422 585</b>	<b>2 834 871 508</b>	<b>161 448 923</b>	<b>1 970 064 427</b>	<b>2 131 513 350</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-5 287 244	+36 850 749	+31 563 505	-5 287 244	+82 498 883	+77 211 639
Total des crédits ouverts	156 161 679	2 710 273 334	2 866 435 013	156 161 679	2 052 563 310	2 208 724 989
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>152 465 916</b>	<b>2 606 861 162</b>	<b>2 759 327 078</b>	<b>152 465 916</b>	<b>2 047 553 483</b>	<b>2 200 019 400</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 695 763	+103 412 172	+107 107 935	+3 695 763	+5 009 827	+8 705 590

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	161 448 923	2 681 894 338	2 843 343 261	161 448 923	1 978 536 180	2 139 985 103
Amendements	0	-8 471 753	-8 471 753	0	-8 471 753	-8 471 753
<b>LFI</b>	<b>161 448 923</b>	<b>2 673 422 585</b>	<b>2 834 871 508</b>	<b>161 448 923</b>	<b>1 970 064 427</b>	<b>2 131 513 350</b>

Les crédits hors titre 2 du programme 209 ont été réduits de 8 471 753 M€ par un amendement gouvernemental.

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

En 2020, seule une modification de la maquette est intervenue : l'activité « organisation de la ministérielle Développement-présidence française du G7 » a été renommée « organisation de sommets ou de manifestations ».

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

En 2020, les crédits exécutés ont dépassé l'enveloppe des crédits ouverts en LFI en raison des engagements pris par la France lors de la conférence des donateurs du 4 mai 2020 pour lutter contre la pandémie de Covid19, mais également de la compensation via le programme 209 de l'insuffisance des recettes de la taxe sur les billets d'avion affectées au FSD (-118,2 M€, dont -100 M€ au titre de la quote-part du MEAE) pour honorer les engagements programmés sur le FSD.

Plusieurs mouvements réglementaires sont intervenus dans le cadre du schéma de fin de gestion :

- Décret de virement : 20 344 585 € en AE et 21 434 710 € en CP dont :
  - Programme 105 : 5 575 844 € en AE et 6 665 969 € en CP
  - Programme 151 : 2 713 907 € en AE=CP
  - Programme 185 : 12 054 834 € en AE=CP
- Décret de transfert en provenance du programme 110 : 11 537 500 € en AE et 13 411 448 € en CP.
- Ouverture de crédits en quatrième loi de finances rectificative afin de compenser la baisse du produit de la TSBA liée à la crise économique et sanitaire: 41 393 842 € en CP

Par ailleurs, deux rétablissements de crédits sont intervenus :

- 2,9 M€ qui avaient été versés à la Banque africaine de Développement (BAD) par dérogation ;
- 13,3 M€ au titre des C2D, versés en début d'année à l'AFD pour mise en œuvre mais qui ont été rétablis faute de décaissement suite au moratoire pris sur le remboursement des dettes publiques des pays africains.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Quatre fonds de concours ont été abondés sur le programme 209 pour un total de 2 256 046,23 € en AE=CP :

- 16 000 € en AE=CP au titre des contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de crises humanitaires à l'étranger (1-2-00263) ;
- 144 € en AE=CP au titre des contributions de tiers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger (1-2-00008) ;
- 1 527 019,73 € en AE=CP au titre de la participation de gouvernements étrangers aux projets de coopération menés par la France (1-3-00287) ;
- 712 882,50 € en AE et CP au titre de la participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien (1-1-00638).

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	807 244	106 936 903	107 744 147	807 244	78 802 577	79 609 821
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>807 244</b>	<b>106 936 903</b>	<b>107 744 147</b>	<b>807 244</b>	<b>78 802 577</b>	<b>79 609 821</b>

En complément des mouvements réglementaires détaillés précédemment, le programme a bénéficié du dégel de l'intégralité de la réserve du programme 209: 106 936 903 € en AE et 78 802 577 € en CP.



## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	139,74	150,00	0,00	144,93	-5,07
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	82,50	87,00	0,00	87,39	+0,39
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	1 118,06	1 008,00	0,00	1 075,60	+67,60
1105 – Agents de droit local	0,00	182,31	201,00	0,00	198,77	-2,23
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>1 522,61</b>	<b>1 446,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 506,69</b>	<b>+60,69</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	0,00	+5,19	+6,26	-1,07
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	0,00	-6,00	+10,89	+6,51	+4,38
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	0,00	-42,46	+24,02	-66,48
1105 – Agents de droit local	0,00	0,00	+21,00	-4,54	-6,31	+1,77
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+15,00</b>	<b>-30,92</b>	<b>+30,48</b>	<b>-61,40</b>

La présente partie (« Emplois et dépenses de personnel ») restitue les informations relatives aux emplois et aux dépenses de rémunération des personnels du programme 209. Toutefois, les éléments agrégés, à l'échelle du ministère, se trouvent dans le document relatif à la mission "Action extérieure de l'État".

La consommation du programme 209 s'établit au total à 1 507 ETPT pour une dotation de 1 446 ETPT (soit 104,2% de la dotation).

Les corrections techniques correspondent au rétablissement nécessaire d'écartés liés à des arrondis sur les dates moyennes d'entrée et/ou sortie, ou de distorsions liées à l'existence des flux entre programmes en cours d'année (les corrections techniques en catégorie G2 étant neutres sur l'ensemble du périmètre ministériel), ou encore l'effet report, pris en compte pour les transferts, alors que ceux-ci n'apparaissent plus dans les flux en 2020.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	41,00	5,00	7,11	51,96	0,00	8,60	+10,96	0,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	12,00	0,00	7,34	27,00	0,00	8,54	+15,00	-1,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	382,00	0,00	7,22	339,00	0,00	8,84	-43,00	-14,00
1105 – Agents de droit local	39,00	0,00	8,52	26,99	0,00	5,74	-12,01	0,00
<b>Total</b>	<b>474,00</b>	<b>5,00</b>		<b>444,95</b>	<b>0,00</b>		<b>-29,05</b>	<b>-15,00</b>

Les commentaires sur l'évolution des emplois et les hypothèses d'entrées et de sorties ainsi que l'évolution de la rémunération pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel sont détaillés dans la justification au premier euro du programme 105, rattaché à la mission "Action extérieure de l'État".

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	ETP au 31/12/2020
Administration centrale	150,00	309,93	0,00	0,00	0,00	152,00
Services à l'étranger	288,00	1 196,76	0,00	0,00	-6,00	294,00
Autres	1 008,00	0,00	0,00	0,00	21,00	1 066,00
<b>Total</b>	<b>1 446,00</b>	<b>1 506,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15,00</b>	<b>1 512,00</b>

Il n'est pas possible de répartir les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux ». Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « autres » en LFI.

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'élève à 1 777,4 ETPT (73%) à l'étranger et à 671,5 ETPT (27%) en administration centrale.

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	1 446,00	1 506,69
<b>Total</b>	<b>1 446,00</b>	<b>1 506,69</b>
Transferts en gestion		0,00

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS**

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 2

En 2020, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères comptait 39 apprentis dont 37 sur le programme 105 et 2 sur le programme 209 (mission APD). Cinq apprentis sont affectés à Nantes et 34 à Paris.

Par ces recrutements, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères contribue au développement du contrat d'apprentissage qui participe à la politique gouvernementale d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle. À cet égard, de nombreux domaines sont ouverts à l'apprentissage (informatique, gestion des ressources humaines...).

Le recours aux apprentis permet notamment de mieux faire connaître les métiers de la fonction publique et de susciter des vocations dans certaines filières.

**INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

En 2020, le ratio s'est établi à 2,26% sur le périmètre ministériel. Après application du schéma d'emplois et malgré le transfert de 52 agents (principalement dans le cadre de la réintégration des effectifs et de la masse salariale de 3 établissements à autonomie financière au Brésil, au Costa Rica et en Norvège), les effectifs du ministère de l'Europe et des affaires étrangères baissent et le ratio augmente donc légèrement.

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS**

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>129 241 662</b>	<b>130 626 199</b>	<b>125 038 536</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>24 371 480</b>	<b>28 460 050</b>	<b>24 552 665</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	15 317 580	16 930 894	15 174 367
– Civils (y.c. ATI)	15 252 005	16 930 894	15 090 005
– Militaires	65 575		84 361
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	9 053 900	11 529 156	9 378 298
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>2 271 080</b>	<b>2 362 674</b>	<b>2 874 715</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>155 884 222</b>	<b>161 448 923</b>	<b>152 465 916</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>140 566 641</b>	<b>144 518 029</b>	<b>137 291 550</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La catégorie 23 "Prestations sociales et allocations diverses" intègre notamment le versement de l'allocation de retour à l'emploi à 154 contractuels pour un montant de 2,7 M€ (dont une provision de 1,13 M€) sur le programme 209.

**ÉLÉMENTS SALARIAUX**

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle d'exécution 2019 retraitée

140,43

(en millions d'euros)

## Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Exécution 2019 hors CAS Pensions	140,57
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,13
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,13
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-2,01</b>
EAP schéma d'emplois 2019	3,78
Schéma d'emplois 2020	-5,79
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,49</b>
<b>Mesures générales</b>	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>-0,20</b>
GVT positif	1,47
GVT négatif	-1,67
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>-0,59</b>
Indemnisation des jours de CET	0,11
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-0,69
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>-0,83</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,60
Autres variations	-1,44
<b>Total</b>	<b>137,29</b>

Le socle d'exécution 2019 hors CAS Pensions du programme 209 à hauteur de 140,7 M€ HCAS tient compte du débasage de dépenses non reconductibles au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle de pouvoir d'achat et le rachat de jours sur les comptes épargne-temps (CET), pour un total de 0,13 M€.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » correspond notamment au rebasage de 0,11 M€ au titre du compte épargne-temps et 0,12 M€ au titre de la prime COVID versée aux agentset -0,81 M€ au titre des effets baissiers de la crise sanitaire sur les autres composantes sociées de la dépense du programme 209, notamment les rémunérations à l'étranger (IRE), du fait du change et des vacances conjoncturelles.

Le GVT positif (ou effet de carrière) s'est traduit par une augmentation de la masse salariale du programme 209 à hauteur de 1,47 M€ (soit 1,07 % de la masse salariale hors CAS pensions), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents et des mesures de fidélisation pour les agents de droit local. L'impact du GVT négatif (ou effet de noria) est valorisé à hauteur de -1,7 M€ (1,22 % de la masse salariale HCAS), soit un solde de 0,2 M€ (0,15 %).

Enfin, la ligne « Autres variations des dépenses de personnel » regroupe les autres facteurs explicatifs de variation de la masse salariale hors CAS et notamment, pour un montant de 0,47 M€ pour le programme 209, la perte au change-prix des rémunérations des personnels expatriés enregistrée entre la période de préparation du PLF 2020 en 2019 et la fin de gestion 2020, ainsi que la perte au change des rémunération des agents de droit local.

## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	47 759	54 370	48 854	42 176	48 803	43 139
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	138 205	140 883	140 759	134 932	137 580	137 326
1103 – CDD et volontaires internationaux	66 868	76 330	75 941	61 699	69 832	70 805
1105 – Agents de droit local	26 348	24 559	23 936	22 179	20 673	20 148

Les coûts moyens globaux par catégories ventilés ci-dessus ne comprennent pas les dépenses de collaborateurs ainsi que les dépenses hors paiement sans ordonnancement préalable (HPSOP).

Pour la catégorie LOLF G5 (agents de droit local), le coût moyen d'entrée supérieur au coût moyen de sortie s'explique par le recrutement de profils expérimentés ainsi que par une politique de fidélisation et de montée en compétence des agents de droit local.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						31 705	47 558
Extension en année pleine		G1/G3	Tous	09-2019	8	31 705	47 558
Mesures statutaires						22 020	22 020
Protocole PPCR	106	G1/G2	Tous corps	01-2020	12	22 020	22 020
Mesures indemnitaires						436 138	479 482
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	9	G1/G3	CDI et CDD	06-2020	7	19 295	33 077
Revalorisation CDD/CDI AC	39	G1/G3	CDI et CDD	07-2020	6	24 086	48 172
Mesures en faveur des agents de droit local	48	G5	Agents de droit local	02-2020	11	60 229	65 704
Révision du CIA titulaires	140	G1	Tous corps	01-2020	12	28 433	28 433
Création d'un CIA pour les CDI et CDD	146	G1/G3	CDI et CDD	01-2020	12	304 095	304 095
<b>Total</b>						<b>489 863</b>	<b>549 059</b>

L'enveloppe consacrée au retour catégoriel a été consommée à hauteur de 0,49 M€ sur le programme 209. Sa répartition est restée conforme aux prévisions, avec de légers ajustements, notamment pour abonder l'enveloppe dédiée à la création d'un bonus annuel pour les agents contractuels.

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Le budget de l'action sociale relevant du programme 105, les dépenses (hors titre 2) de l'action sociale sont retracées dans le rapport annuel de performance de la mission action extérieure de l'État.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

---

## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>2 710 273 334</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>2 052 563 310</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>2 606 861 162</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>2 047 553 483</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>404 601 155</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>103 412 172</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>1 642 952 329</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>2 224 580 228</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>-20 930</b>					
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>2 224 559 297</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>404 601 155</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>1 819 958 143</b>	
AE engagées en 2020 (E2) <b>2 606 861 162</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>1 642 952 329</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>963 908 833</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020</b> (R6 = R4 + R5) <b>2 783 866 976</b>	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>603 540 186</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>2 180 326 790</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION

## 02 – Coopération bilatérale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Coopération bilatérale	25 433	1 464 761 164	<b>1 464 761 164</b>	25 433	839 011 164	<b>839 011 164</b>
		1 406 618 545	<b>1 406 643 978</b>		900 574 784	<b>900 600 217</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		25 433		25 433
Rémunérations d'activité		20 467		20 467
Cotisations et contributions sociales		4 966		4 966
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	317 133	8 035 565	317 133	7 743 287
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	317 133	8 035 565	317 133	7 743 287
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 464 444 031	1 398 582 980	838 694 031	892 831 498
Transferts aux ménages	10 196 571	5 413 522	10 196 571	5 413 503
Transferts aux entreprises	47 451 500	-13 459 789	47 451 500	221 275 487
Transferts aux collectivités territoriales	11 500 000	4 442 181	11 500 000	4 368 411
Transferts aux autres collectivités	1 395 295 960	1 402 187 066	769 545 960	661 774 097
<b>Total</b>	<b>1 464 761 164</b>	<b>1 406 643 978</b>	<b>839 011 164</b>	<b>900 600 217</b>

## Dépenses de fonctionnement

## Appui logistique aux projets de coopération

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	317 133	4 043 488	303 934
CP	317 133	4 411 877	673 337

L'écart entre la consommation telle qu'elle apparaît dans Chorus et la consommation prévisionnelle s'explique par des dépenses qui auraient dû être imputées sur d'autres lignes, parmi lesquelles :

- des crédits dédiés au versement d'une subvention à l'Institut Pasteur (1 920 000 €), retraités dans la rubrique « autres crédits d'intervention en administration centrale » ;
- des crédits dédiés au fonds citoyen franco-allemand, retraités dans la rubrique « volontariat » (600 000 €) ;



**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- des crédits dédiés à l'organisation du sommet Afrique-France, retraités dans la rubrique « organisation de sommets ou de manifestations » (1 195 597 €).

Les crédits d'appui logistique aux projets de coopération, utilisés principalement par les postes, financent les achats de biens et services payés directement par l'État et pour lesquels il n'est pas possible d'identifier nominativement un bénéficiaire final distinct de l'État français (organisation de colloques, formations ou séminaires, achat d'ouvrages ou de matériel pédagogique, etc.).

Ces crédits permettent notamment d'appuyer le travail d'experts techniques internationaux (ETI), ou encore de soutenir la mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation sur des thèmes globaux ou en lien avec des actions de coopérations spécifiques.

Par ailleurs, ces crédits permettent de financer la réalisation d'évaluations. A titre d'exemple, une évaluation a été réalisée en 2020 sur cinq projets post-Ebola d'un montant de 15 M€ mis en place par Expertise France en Guinée et au Libéria entre 2015 et 2019.

Le rapport d'évaluation se félicite de la bonne adéquation des projets développés au regard des besoins exprimés par les autorités nationales ainsi que de la complémentarité des projets avec les autres initiatives déployées par nos partenaires, telle que l'Union européenne. Ces projets ont en outre eu des effets structurants sur les systèmes de santé et sur l'atteinte des capacités principales du règlement sanitaire international, exploités dans le cadre de la riposte actuelle à la pandémie de la Covid-19.

L'évaluation note toutefois une insuffisance de moyens déployés par les projets, notamment au regard de l'ampleur des actions nécessaires à un redressement pérenne des systèmes de santé en Guinée et au Libéria, et une coordination insuffisante entre ces projets.

Ce travail d'évaluation met en lumière des pistes importantes pour les prochains projets de préparation et de riposte aux crises sanitaires : (i) la nécessité de favoriser un engagement participatif des pays partenaires dès l'élaboration des projets ; (ii) l'importance de concevoir les projets post-crise dans la durée et de le distinguer des programmes d'urgence transitoires ; (iii) le besoin de définir ce type de projets dans l'optique d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et d'avoir un impact durable sur la santé des populations.

D'autres évaluations ont également été réalisées au cours de l'année 2020 :

- évaluation de l'action de l'Agence française de coopération médias (CFI), dont les résultats sont détaillés dans la rubrique correspondante ;
- évaluation de projets sur le continuum « Sécurité-Développement », dans le cadre de la stratégie française de réponse aux fragilités ;
- évaluation des actions de coopération en faveur de la jeunesse depuis les Printemps arabes, au Maghreb et au Levant ;
- évaluation de la contribution française à la facilité de financement internationale pour la vaccination (IFFIm).

*Transfert aux ménages*

**Bourses**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	5 781 218	2 769 146	2 769 146
CP	5 781 218	2 769 146	2 769 146

Ces crédits sont versés à l'opérateur de mobilité Campus France pour la mise en œuvre de bourses dans le secteur de la gouvernance. Ces bourses sont principalement destinées à des ressortissants étrangers, mises en œuvre par les ambassades et dans certains cas nécessitant la réussite à un examen probatoire mis en œuvre par les Écoles et les postes diplomatiques :

- pour des formations offertes par l'École nationale d'administration et les Instituts régionaux d'administration (cycles longs ou courts, stages spécifiques) ;
- pour une formation dans une autre structure publique (École nationale de la magistrature, Institut de la gestion publique et du développement économique, École nationale des douanes, Écoles des finances publiques...)

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- pour une immersion dans une institution française (Barreau de Paris, Cour de Cassation, Conseil d'État,...).

Le nombre de bénéficiaires en 2020 est de 239 (dont 158 bourses de stage et 81 bourses d'étude), contre 694 en 2019 (dont 601 bourses de stage et 93 bourses d'étude), soit une baisse de 65% par rapport à l'année 2019. Cette baisse s'explique par l'annulation de nombreux stages en raison de la crise sanitaire.

**Échanges d'expertise**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	4 415 353	1 066 955	998 549
CP	4 415 353	1 066 955	998 549

La sous-consommation de cette enveloppe s'explique par la crise sanitaire qui a restreint la mobilité des personnes ; les crédits non utilisés pour les échanges d'expertise ont été redéployés pour financer la réponse française à la crise sanitaire.

En 2020 ces crédits ont financé 81 missions et 88 invitations, soit 169 bénéficiaires qui sont soit :

- des personnalités étrangères invitées en France (personnalités de haut niveau invitées par leurs homologues français : ministres, parlementaires, hauts-fonctionnaires, avocats,...). En 2020, le coût moyen d'une invitation est de l'ordre de 165 € par jour pour une durée moyenne de 20,5 jours. Même si le nombre de bénéficiaires a baissé, la durée moyenne des invitations a augmenté par rapport à 2019, ceci étant dû à la proportion importante d'invitations qui ont dû être prolongées en raison de la crise sanitaire.
- des experts français en mission à l'étranger (chargés de l'organisation de séminaires ou d'apporter leur expertise sur un secteur donné : droits de l'homme, modernisation de l'administration, création d'un « Barreau »,...). En 2020, le coût moyen d'une mission est de l'ordre de 102 € par jour pour une durée moyenne de 30 jours. Comme pour les invitations, le nombre de bénéficiaires a baissé et la durée moyenne a augmenté en raison des séjours qui ont fait l'objet d'une prolongation en raison de la crise sanitaire.

*Transfert aux entreprises***Expertise France**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	36 830 554	36 732 077	36 551 865
CP	36 830 554	33 807 120	33 431 865

L'agence « Expertise France » a bénéficié d'une enveloppe de 36,5 M€ en AE et de 33,43 M€ en CP.

Cette enveloppe correspond d'une part à la contribution du MEAE (6,5M€ en AE et 3,4M€ en CP) au mécanisme d'appui aux projets stratégiques réalisés par Expertise France pour le compte de bailleurs multilatéraux et, d'autre part, à des commandes publiques passées à Expertise France pour la gestion des experts techniques internationaux (29 M€ en AE = CP) et la gestion d'activités dans le domaine de la santé (1 M€ en AE = CP).

Un nouveau Contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022 a fait évoluer le modèle économique d'Expertise France et les instruments utilisés par l'État pour soutenir l'établissement. Afin de renforcer le pilotage *a priori* des activités de l'agence, d'assurer une pleine transparence du soutien économique apporté par l'État, et de maintenir la souplesse nécessaire pour répondre aux évolutions de l'action extérieure de la France, le nouveau COM distingue ses activités selon la typologie suivante :

- Opérations bilatérales, financées par la commande publique : ces opérations seront encadrées par les conventions-cadre signées par l'agence avec le MEAE, le MEFR, l'AFD ou toute autre institution commanditaire. Elles seront rémunérées au juste prix pour permettre à Expertise France de couvrir ses coûts. Elles feront l'objet d'un reporting spécifique et ne bénéficieront d'aucun soutien économique additionnel de l'État.
- Opérations financées par un bailleur tiers :
- Opérations ne bénéficiant pas d'un soutien économique de l'État : ces opérations devront être équilibrées et ne bénéficieront d'aucun soutien économique de l'État.
- Opérations bénéficiant d'un soutien économique de l'État : ces opérations, jugées stratégiques mais imposant à l'agence une charge susceptible de faire l'objet d'une compensation, pourront bénéficier sur la durée du COM d'un soutien économique apporté par l'État. Dans ce sens, l'opérateur bénéficiera d'une autorisation d'engagement (AE) destinée à couvrir ses coûts de mise en œuvre non entièrement couverts par le financement des bailleurs tiers pendant toute la phase d'exécution du projet, de son développement jusqu'à sa clôture – audit évaluation.

Les moyens alloués à l'opérateur par le MEAE répondent dorénavant à cette typologie avec, d'une part, une commande publique et, d'autre part, un mécanisme d'appui des opérations financées par un bailleur tiers et jugées stratégiques par l'État. La subvention de transformation instaurée par le COM 2016-2018 a ainsi été supprimée.

Le mécanisme d'appui représentait 10M€ d'autorisations d'engagements et 5,2M€ de crédits de paiements en 2020, financés à 65 % par le programme 209 et 35% par le programme 110. En plus de soutenir les projets déjà en cours d'exécution, cet appui a permis à Expertise France de s'engager sur 35 nouveaux projets en 2020, d'un montant total de 148,2M€. Les principaux contrats soutenus portent sur le développement de l'économie bleue et la pêche durable en Algérie, un programme multi-pays d'assistance technique en matière d'emploi et de protection sociale, le renforcement de la société civile en Irak ou le renforcement des services sociaux de base au Burkina Faso.

La commande dans le domaine de la santé a porté sur un projet d'appui aux organisations régionales et sous-régionales africaines (OOAS ; CEMAC ; Africa CDC) dans le cadre de la riposte à la pandémie COVID-19 avec, entre autres, une assistance technique en matière de surveillance épidémiologique et de communication institutionnelle.

### **Canal France International**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	7 620 946	1 664 108	7 316 108
CP	7 620 946	1 664 108	7 316 108

CFI développe ses activités dans les pays ciblés par la France dans le cadre des décisions issues du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) du 8 février 2018. Le contrat d'objectifs 2018-2020 de CFI, filiale de France Médias Monde (FMM), réaffirme l'inscription de la mission de l'opérateur dans le cadre de la politique française d'aide publique au développement, notamment pour renforcer le rôle des médias en tant que ciment social et acteurs de développement démocratique dans les pays partenaires. Ses missions sont notamment dirigées vers la jeunesse, le numérique, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, le développement durable, la francophonie et la consolidation démocratique dans les zones prioritaires de l'action extérieure de la France, principalement en Afrique sub-saharienne, au Maghreb et au Levant. Le second objectif vise à renforcer l'influence de la France à l'international dans le domaine des médias en faisant de CFI un pôle d'expertise de référence au sein de FMM. Le troisième objectif veille à l'accroissement des financements de CFI en optimisant son impact et son efficacité. A cet égard, les projets de CFI cofinancés augmentent de +36 % entre 2019 et 2020 et atteignent 6,8 M€.

La rédaction d'un nouveau contrat d'objectifs pour la période 2021-2023 est en cours. Une évaluation de l'action de CFI pour la période 2015-2019 commandée par la DGM a été menée durant l'année 2020 : ses recommandations ont permis d'enrichir la réflexion pour la rédaction du nouveau contrat d'objectifs.

Ainsi, la structuration de l'action de CFI va évoluer et s'organiser selon deux approches différentes et complémentaires: le développement des médias (développement de l'offre et des contenus, formation des

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

professionnels, modernisation des structures médiatiques, etc.), et le développement par les médias (sensibilisation, par le biais des médias, aux enjeux propres au développement des pays). Par ailleurs, conformément aux recommandations de l'évaluation, le futur contrat d'objectifs encourage CFI à renforcer la lisibilité de son action et sa présence auprès de l'ensemble de ses partenaires. L'agence participera également à la réflexion stratégique du MEAE pour l'élaboration d'une feuille de route présentant la stratégie médias et développement de la France. Enfin, CFI consolidera le fonctionnement de l'agence afin de garantir une croissance maîtrisée, en optimisant son efficacité et son impact.

CFI va initier la mise en place d'études de l'impact, sur le moyen et long terme, de ses projets sur les bénéficiaires des actions, les contenus médiatiques et leurs éventuels effets sur les changements de comportement, et les populations en termes de développement durable.

En 2020, CFI s'est adapté au contexte et a su répondre au besoin d'informations fiables sur la thématique du COVID en aidant les médias à traiter ce sujet, ce qui a limité l'impact de la crise sanitaire sur ses activités.

**Rémunération de l'AFD**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	81 000 000	64 848 598	64 848 598
CP	81 000 000	64 848 598	64 848 598

A la suite de la hausse des moyens alloués à l'AFD en 2019, le Ministère a anticipé des économies d'échelle sur les frais de gestion de l'Agence et a souhaité une évolution de leur calcul. Des nouvelles modalités de rémunération ont ainsi été arrêtées entre le MEAE et l'Agence.

Ces modalités ont fait l'objet de deux avenants à la convention cadre en 2019 et 2020 en attente de la finalisation de la nouvelle convention cadre.

Indice de production (en M€)	Barème de rémunération		
	< 400	400 - 800	> 800
Dons Projets	9,00 %	8,50 %	8,00 %
ONG	9,50 %		
PRCC	10,00 %		
FICOL	9,00 %		
FAPS	6,00 %		
FFID	1,00 %		

Au total, la rémunération versée à l'AFD s'est élevée à 64,8 M€ en 2020. Ce montant établi sur la base des montants délégués sera définitivement arrêté en année n+1 après la clôture des comptes définitifs de l'Agence, qui permettra une connaissance de leur utilisation effective par type d'intervention.

Ce montant s'est avéré moins important que prévu initialement en raison de deux facteurs : une régularisation d'un montant trop versé en 2019 et une baisse importante des paiements sur les C2D en raison du moratoire sur la dette des pays africains.

*Transfert aux collectivités territoriales***Coopération décentralisée**

LFI 2020	Consommation 2020 (données	Consommation 2020
----------	----------------------------	-------------------

		Chorus)	(corrigée)
AE	11 500 000	7 702 930	8 310 655
CP	11 500 000	7 453 920	8 237 685

Les crédits de la DAECT sont mis en œuvre directement dans le cadre d'appels à projets (AAP) ouverts aux collectivités territoriales françaises (CTF) et indirectement via des subventions à des associations de Collectivités Territoriales Françaises et/ou d'associations de services aux collectivités territoriales (RRMA – Réseaux régionaux multi acteurs).

La totalité des crédits consommés en 2020 au titre de la coopération décentralisée s'élève à 8,3 M€ en AE et 8,2 M€ en CP, soit un niveau sensiblement inférieur aux crédits ouverts en LFI du fait de l'impact de la crise sanitaire.

Concrétisant la trajectoire ascendante de l'APD décidée par le Président de la République et les conclusions du CICID de février 2018 (doublement d'ici 2022 de l'APD transitant par les collectivités territoriales), l'enveloppe attribuée à la DAECT pour 2020 a été augmentée à 11,5 M€ en LFI 2020, après une première hausse de 8,7 M€ à 9,3 M€ en 2019. Sous l'effet de la crise qui a ralenti les coopérations, le budget prévu en programmation initiale à 10,5 M€ a été ramené à 9 M€.

Le calendrier de l'année 2020 était inhabituel puisqu'il fallait tenir compte des élections municipales programmées les 15 et 22 mars qui ont amené la DAECT à prévoir une deuxième phase de dépôt des candidatures se terminant fin juillet. Cette démarche a permis de quasiment doubler le nombre de projets mis en route sur l'année 2020 entre la première et la deuxième phase.

Si cet indicateur est satisfaisant au vu des circonstances, il convient de noter que la pandémie a rendu impossible l'exécution de pans entiers des prévisions budgétaires :

- les dépenses liées au Sommet Afrique-France qui a été annulé ;
- les dépenses liées aux Assises et séminaires de la coopération décentralisée annulés ou repoussés ;
- les dépenses liées aux missions d'expertise territoriale non réalisées dans le cadre du nouveau programme EXPECT.

Concernant les 2èmes tranches de projets pluriannuels entamés en 2019, des collectivités territoriales ont, en raison des restrictions de circulation et autres obstacles créés par la pandémie, demandé des délais supplémentaires pour mettre en œuvre leurs actions.

La DAECT a modifié pour l'année 2020 ses modalités de soutien à la coopération décentralisée, avec pour objectifs de s'adapter aux évolutions des besoins des collectivités territoriales, de rendre plus facile l'utilisation des appels à projets, et d'amener de nouvelles collectivités à s'engager dans l'action internationale et en particulier l'aide au développement.

Les principaux changements dans les règlements des appels à projets sont les suivants :

- le calcul des taux de cofinancement a été simplifié et rehaussé ; ainsi, les cofinancements ont pu aller jusqu'à 70 % pour les 19 pays prioritaires déterminés par le CICID, 50 % pour les autres pays éligibles à l'APD et 30 % pour les autres pays.
- le taux maximum de prise en compte des valorisations est passé de 30 % à 50 %.
- un appel à propositions a été ouvert aux associations de collectivités territoriales ou comportant des collectivités territoriales parmi leurs adhérents, pour qu'elles proposent des projets de coopération « clés en main » à des CT peu expérimentées en la matière.

*NB: ces données correspondent aux cofinancements dans le cadre des appels à projets, des Assises en région et des subventions aux RRMA.*

*Transferts aux autres collectivités*

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**Dotations pour opération aux établissements à autonomie financière**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	373 586	268 912	235 241
CP	373 586	268 912	235 241

Les dotations pour opérations, allouées aux EAF, permettent la mise en œuvre par les établissements d'actions de coopération dans le cadre de partenariats visant l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), parmi lesquelles peuvent être citées à titre d'illustration :

- 38 000 € pour financer des actions de plaidoyer et appuis aux acteurs du développement durable par le poste de Cotonou (Bénin) ;
- 15 000 € pour le soutien à l'organisation de conférences dans le domaine de la justice et de la gouvernance par le poste d'Hanoï (Vietnam) ;
- 10 000 € en appui à la formation linguistique des fonctionnaires par le poste de Khartoum.

**Autres crédits d'intervention des directions et des postes**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	14 357 000	52 621 382	26 301 186
CP	14 357 000	52 635 412	26 388 026

La différence entre la consommation Chorus et la consommation retraitée s'explique par la mauvaise imputation de dépenses, principalement retraitées dans la rubrique « autres contributions volontaires ».

Ces crédits permettent aux directions sectorielles de l'administration centrale ainsi qu'aux services de coopération et d'action culturelle des ambassades (SCAC) de mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable. Ces actions se traduisent par le versement de subventions à des ONG françaises ou locales ou encore à des organisations internationales, et permettent également l'achat par les SCAC de matériels et de prestations de services (actions de formations, de communication en particulier) qui concourent au soutien d'actions de coopération mises en œuvre avec des partenaires locaux.

La consommation est supérieure aux crédits votés en LFI pour plusieurs raisons.

D'une part, la LFI 2020 prévoyait le versement de deux contributions à l'institut Pasteur (2 000 000 €) et au CIRAD (960 000 €) au sein de l'activité « moyens attribués aux établissements partenaires », alors que le code activité correspondant a été créé seulement en 2021. Ces versements ont donc été imputés dans cette rubrique pour cette année exclusivement.

D'autre part, la crise sanitaire s'est traduite par la nécessité de verser plusieurs subventions par redéploiement de crédits :

- une contribution d'1,5 M€ au bénéfice de l'organisation Conservation International ;
- une contribution d'1,8 M€ pour la Rainforest Foundation ;
- 3,2 M€ en faveur de l'Ambassade de Brasília pour l'acheminement d'assistance technique aux peuples autochtones en Amazonie au titre de la réponse COVID-19 ;
- un versement complémentaire de 2 M€ à l'Institut Pasteur afin d'appuyer ses actions en Afrique en réponse à la crise du COVID-19.

**Aide projet (don projet et don ONG de l'AFD)**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
--	----------	------------------------------------	------------------------------

AE	1 010 000 000	975 484 726	975 484 726
CP	393 500 000	473 938 040	473 938 040

L'année 2020 a été caractérisée par une bonne adéquation entre les besoins réels de l'AFD et les crédits notifiés par le ministère. Les versements de l'année 2020 sont restés contenus dans l'enveloppe notifiée, témoignant ainsi de l'efficacité du dialogue de gestion renforcé mis en place entre le MEAE et l'Agence dans le contexte de la forte montée en charge du volume de crédits alloués à l'AFD depuis 2019.

En 2020, la consommation en AE de l'aide projet de l'AFD est de 975 M€, se décomposant en 861 M€ de dons-projets AFD et 114 M€ de dons aux organisations de la société civile (OSC).

En CP, la consommation sur le don projet sur le programme 209 est de 368 M€ sur l'enveloppe de dons-projets AFD et 106 M€ sur celle des dons-projets aux organisations de la société civile (tableau ci-dessous).

Le niveau de consommation sur le don projet, sensiblement supérieur aux crédits ouverts en LFI, s'explique par la nécessité d'abonder sur cette enveloppe 100 M€ de crédits de paiement initialement programmés au sein du FSD, et n'ayant pu être mis en œuvre via ce canal en raison d'un volume de taxes affectées (TSBA) insuffisantes (cf partie « Fonds de solidarité pour le développement » du bilan de la programmation annuelle).

L'enveloppe d'aide projet a enfin été destinataire d'un rétablissement de crédits à hauteur de 2,95 M€. Initialement attendu fin 2019, le report du remboursement de la Banque africaine de développement avait entraîné une baisse de 2,9 M€ en AE/CP du montant versé à l'Agence au titre du Don ONG et a été régularisé en 2020.

#### Répartition de la consommation du don-projet en 2020 (crédits du programme 209 & FSD inclus) :

	AE	CP
Dons-projets AFD	860 794 539	453 634 485
Dons- projets aux organisations de la société civile	114 810 999	105 855 379
<b>Consommation 2020 dons-projets totale</b>	<b>975 605 538</b>	<b>559 489 864</b>

#### 1/ Les dons-projets AFD

Après une forte croissance en 2019, la diminution des crédits du dons-projets versés à l'AFD en 2020 a permis de stabiliser l'activité à un niveau élevé de manière à poursuivre la trajectoire de croissance de l'APD de la France en vue d'atteindre 0,55% du revenu national brut en 2022, et de rééquilibrer la part des dons et de l'aide bilatérale par rapport aux prêts et à l'aide multilatérale, conformément aux orientations fixées par le CICID du 8 février 2018.

Les crédits en AE et en CP délégués par le ministère à l'AFD ont fait l'objet d'une répartition par zone géographique en 2020 présentée dans le tableau ci-dessous. Conformément aux objectifs de la politique française de développement, le continent africain continue de concentrer la majorité de l'activité en dons-projets de l'AFD.

#### Ventilation par zones géographiques des consommations d'AE et de CP des dons-projets AFD en 2020

(inclus le Fonds Paix et résilience Minka, la facilité d'amorçage, de préparation et de suivi du projet (FAPS), la facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL), la facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG) et les fonds fiduciaires (FFID), hors programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) de la direction générale du Trésor, microfinance et l'Initiative Solidarité Santé Sahel (I3S)

Zone	AE	Part des AE	CP	Part des CP
Afrique	558 560 912	64,89%	330 898 941	72,94%
Amérique latine	13 375 000	1,55%	10 192 689	2,25%



**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Orients[1]	113 428 266	13,18%	63 900 581	14,09%
Trois Océans[2]	111 788 540	12,99%	21 811 828	4,81%
Multi-pays étrangers	63 639 738	7,39%	26 826 235	5,91%
<b>Total</b>	<b>860 792 456</b>	<b>100,00%</b>	<b>453 630 274</b>	<b>100,00%</b>

Source : AFD (2020)

En 2020, les octrois et les versements de crédits du programme 209 relatifs à l'activité en dons-projets de l'AFD ont bénéficié au total à 69 pays (hors projets multi-pays). Les dix premiers bénéficiaires sont présentés dans le tableau ci-dessous. Conformément aux priorités géographiques de la politique française de développement, neuf des dix premiers pays bénéficiaires[3] font partie des pays prioritaires de la politique française de développement (liste établie par le CICID du 8 février 2018).

Dix premiers pays bénéficiaires d'AE et de CP de l'AFD sur dons-projets 2020 :

10 premiers pays en termes d'octrois	AE	10 premiers pays en termes de décaissements	CP
MALI	56 M€	NIGER	33 M€
LIBAN	53 M€	BURKINA FASO	30 M€
BURKINA FASO	35 M€	MALI	27 M€
RDC	32 M€	TCHAD	24 M€
TCHAD	31 M€	LIBAN	20 M€
HAITI	30 M€	TERR.AUTO.PALES	18 M€
RCA	28 M€	MADAGASCAR	17 M€
NIGER	27 M€	MAURITANIE	16 M€
SÉNÉGAL	27 M€	GUINEE	15 M€
MADAGASCAR	26 M€	SENEGAL	14 M€

Source : AFD (2020)

Sur le plan sectoriel (tableau ci-dessous), ces crédits ont permis à l'Agence d'engager de nombreux projets en cohérence avec les priorités de la politique française de développement (traitement des crises et fragilités ; éducation et formation professionnelle ; climat et biodiversité ; égalité femmes-hommes ; santé)[4].

Les crédits en subvention additionnels alloués à l'AFD ont permis de réinvestir massivement les secteurs sociaux et notamment la santé, à travers en particulier l'initiative « Santé en commun », d'un montant de 70 M€ en don en réponse à la crise Covid. « Santé en commun » a permis de financer (i) le renforcement des réseaux régionaux de surveillance épidémiologique, (ii) des contributions aux plans nationaux de réponse à la Covid-19 des pays africains, (iii) le renforcement des systèmes de santé, (iv) la prévention des impacts sociaux de la crise.

L'AFD a également pu financer des projets de promotion de l'égalité femmes-hommes en finançant des interventions en santé de la reproduction, maternelle, néonatale, infantile, adolescente et en nutrition (SRMNIA+N) avec l'initiative EDIFIS (Education, Droits et santé sexuelle et reproductive, Insertion des Femmes et des filles au Sahel), ou encore dans l'éducation avec le projet pour l'autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel (SWEDD) au Mali.

La disponibilité de ressources en subvention additionnelles a également permis de renforcer les financements de projets à fort impact environnemental, notamment en lien avec la protection de la biodiversité (financement d'un appui au développement d'entreprises communautaires pro-nature en Afrique Australe avec l'ONG américaine Conservation International par exemple.) et l'adaptation au changement climatique (financement de l'*Energy transition partnership* avec l'UNOPS).

Ventilation sectorielle des consommations d'AE et de CP de l'AFD sur dons-projets 2020 :

Secteurs CICID	AE	Part des AE	CP	Part des CP
----------------	----	-------------	----	-------------

Total	860 792 456	100,00%	453 630 274	100,00%
Santé	155 717 113	18,09%	113 799 938	25,09%
Autre	142 071 158	16,50%	57 442 740	12,66%
Education	96 189 401	11,17%	72 304 823	15,94%
Gouvernance	91 784 738	10,66%	42 482 298	9,36%
Eau et assainissement	81 597 016	9,48%	17 151 682	3,78%
infrastructure et services sociaux divers	71 823 014	8,34%	24 682 144	5,44%
Climat et environnement	56 884 197	6,61%	33 031 341	7,28%
Secteur Productif	55 273 959	6,42%	20 868 190	4,60%
Agriculture et sécurité alimentaire	53 057 796	6,16%	41 754 443	9,20%
Développement et gestion urbaine	28 304 880	3,29%	17 298 511	3,81%
Transport	17 501 150	2,03%	2 836 366	0,63%
Energie	7 238 034	0,84%	7 549 974	1,66%
Crises et fragilités	3 350 000	0,39%	2 427 825	0,54%

Source : AFD – BDD (2020)

## 2/ Les dons aux Organisations de la société civile (OSC) via le dispositif Initiative-OSC.

En 2020, les crédits versés au titre du financement de l'initiative des organisations de la société civile (OSC) sur le dispositif dédié s'élèvent à 114 810 999 € en AE et 105 855 379 € en CP.

Ces crédits sont octroyés par l'AFD en réponse aux sollicitations des ONG françaises qui exercent ainsi leur droit d'initiative leur permettant de soumettre à l'Agence leurs projets en vue d'obtenir un financement.

L'année 2020 a été marquée par une poursuite de l'augmentation des octrois avec le financement de 123 projets initiés par des OSC françaises (contre 110 en 2019) avec leurs partenaires des pays en développement. Une nouvelle convention de partenariat pluriannuel a été initiée avec l'ONG Sidaction. A fin 2020, le portefeuille de projets en suivi de mise en œuvre comportait 494 projets OSC.

Près de 82% des financements octroyés en 2020 ont bénéficié à des interventions de terrain. Une majorité de ces interventions a concerné l'Afrique. Les financements ciblent des secteurs variés, cette année en priorité l'éducation, la santé, les droits humains et la gouvernance, puis, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'environnement, les énergies et le climat, et dans une moindre mesure le développement économique et l'entrepreneuriat, et l'eau et l'assainissement. 18% des financements octroyés l'ont été en faveur des projets d'Intérêt Général, dont 50% au bénéfice de projets de structuration du milieu associatif et 50% au profit de projets d'éducation au développement (ECSI).

### **Projets en matière de sécurité**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	2 500 000	2 875 236	4 190 725
CP	2 500 000	2 984 994	4 254 166

Ces crédits sont mis en œuvre par la Direction de la Coopération de sécurité et de Défense (DCSD) et sont majoritairement dédiés aux projets de coopération et d'aide publique au développement, dont les objectifs visent à renforcer les capacités des États partenaires dans les domaines de la sécurité intérieure et de la protection civile.

L'enveloppe de ces crédits, nette de réserve, s'est établie à 2 000 000 €.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En 2020, dans le domaine de la sécurité intérieure, un effort de près de 500 000 € a été porté au profit du Burkina Faso, du Mali et du Niger dans le cadre du projet d'Appui au Développement des Forces de Sécurité Intérieure (ADeFSI) qui vise au renforcement capacitaire des forces de sécurité locales dans le domaine de la formation (police judiciaire, primo-intervenants sur scène de crime, techniques d'intervention, etc.) et de l'appui logistique (matériel de protection individuelle et balistique, matériel de surveillance, aménagement de locaux, achat de véhicules, etc.).

Ces crédits ont également permis la poursuite de deux autres projets : d'une part, celui de l'Appui à la lutte contre le trafic de stupéfiants en Afrique de l'Ouest (60 000 €) et, d'autre part, celui de l'Appui à la lutte contre le crime organisé en région Caraïbes (75 000 €).

Dans le domaine de la protection civile, outre les projets au profit de huit États partenaires et la prolongation du projet de protection civile en Afrique de l'ouest (PCAO), l'année 2020 a été marquée par un abondement de 2 500 000 € pour aider dans la lutte contre la pandémie liée à la COVID 19. Ces crédits ont été utilisés pour soutenir les politiques de prévention et de lutte contre la crise sanitaire mises en place par les États partenaires, en Afrique et au Liban, sous forme d'aide logistique directe (équipements de protection individuelle, respirateurs, postes médicaux avancés, etc.). Pour partie (1 M€), ces crédits ont également été consacrés au projet transverse de Protection Civile en Afrique de l'Ouest (phase 2) qui a pour objet de renforcer la protection des populations, des biens et de l'environnement dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest par l'amélioration de la formation de base et continue des sapeurs-pompiers.

**Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI)**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	57 500 000	45 206 920	45 466 115
CP	57 500 000	45 191 215	45 447 962

Créé en 2016 (pour un premier appel à projets organisé en 2017), le Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI) est l'instrument phare de l'aide projet du MEAE. C'est un outil de financement qui complète efficacement la palette des instruments mobilisés en faveur de l'action publique pour le développement en administration centrale et dans les postes. Cet instrument d'aide projet piloté par le ministère joue un rôle essentiel pour permettre à nos ambassades de mener sur le terrain des actions à impact rapide et visible au bénéfice des populations locales. Le FSPI peut aussi préparer le terrain pour des actions à plus grande échelle grâce à des financements susceptibles d'être octroyés par l'AFD sur les crédits de l'aide projet. Ainsi, le FSPI a permis de financer 265 projets dans 61 pays entre 2017 et 2020.

En 2020, l'enveloppe de FSPI, d'un montant total net de réserve de 53,3 M€, s'articulait comme suit :

- 25,3 M€ alloués aux 99 nouveaux projets FSPI
- 28 M€ réservés pour les récurrences des projets démarrés en 2019 (pour la deuxième année de mise en œuvre des projets).

Certains postes diplomatiques ont connu, en raison de la crise sanitaire mondiale des difficultés dans la mise en œuvre de leurs projets. Ainsi, certains ont fait l'objet de reports d'exécution sur l'année 2021 (17 projets) ou d'arrêt prématuré (4 projets), ce qui explique la sous-consommation de cette enveloppe. Les crédits correspondant n'ayant pu être mobilisés dans le cadre de ce dispositif ont été redéployés pour financer des projets Santé/lutte contre la COVID, notamment 2 000 000€ en faveur de l'Institut Pasteur.

L'ensemble des projets FSPI ont été mis en œuvre pour l'essentiel dans des pays du continent africain et en Haïti, qui constituent la géographie prioritaire de l'action publique française en faveur du développement. Néanmoins, de nouvelles géographies ont pu bénéficier de ce Fonds en 2020 telles que les Balkans, l'Asie du Sud-Est, l'Amérique centrale et Amérique du Sud, l'Asie centrale.

Les 19 pays pauvres prioritaires comptabilisent à eux seuls l'octroi de 10 378 625 € de crédits au titre des nouveaux projets 2020, et 9 642 618 € au titre des récurrences 2020 des projets ayant démarré en 2019, soit un total de 20,02M€ pour les 19 PMA en 2020.

Aussi, les premiers pays bénéficiaires du dispositif FSPI en 2020 sont les suivants (2<sup>ème</sup> année des projets 2019 et 1<sup>ère</sup> année des projets 2020) :

- Comores : 2 127 916 €
- Tunisie : 1 443 300 €
- Sénégal : 1 268 250 €
- Burkina Faso : 1 760 950 €

Les projets s'inscrivent aussi dans le respect des thématiques sectorielles prioritaires du CICID de 2018, à savoir la santé (9 projets pour 7 % des crédits de l'enveloppe globale), l'éducation et la francophonie (83 projets, soit 43 % de l'enveloppe globale), l'égalité de genre et la jeunesse (21 projets pour 12 % de l'enveloppe globale) et finalement le climat (9 projets, 4 % de l'enveloppe globale), entrepreneuriat (9 projets, 4% de l'enveloppe globale). Ces données comprennent la 2<sup>ème</sup> année des projets 2019 et la 1<sup>ère</sup> année des projets 2020.

Voici, à titre illustratif, quelques exemples de projets FSPI :

- Venezuela : projet PISCCA « Renforcement de la société civile vénézuélienne face aux défis de la crise » - 564.000 euros. Ce projet permet de soutenir des structures locales de volontaires, ne remplissant pas ou très difficilement les critères imposés par les grands bailleurs de fonds ou appels d'offres internationaux.
- Zimbabwe : projet CAZCOM – Renforcement des capacités du Zimbabwe pour le contrôle des maladies animales et zoonotiques – 844.000 euros. Le projet, lancé en 2019, a été conçu pour renforcer les capacités du Zimbabwe en matière de santé animale et le renforcement de sa stratégie nationale d'élevage à travers un appui français (CIRAD, IRD) dans plusieurs domaines : formation, mise en place d'un laboratoire aux standards internationaux, développement de projets de recherche et mise en place de systèmes de surveillance et de contrôle des maladies infectieuses émergentes.
- République centrafricaine : projet PISCCA « Renforcement de la société civile centrafricaine et appui à la gouvernance démocratique » – 700.000 euros. L'objectif du projet est de mobiliser, former et doter des associations locales de jeunes et de femmes vulnérables afin qu'elles puissent mener des actions de proximité citoyennes au niveau des localités éloignées, en l'absence de l'État, sur les problématiques de cohésion sociale et de développement économique durable. Une partie des actions a été réservée à de la sensibilisation et de prévention contre la COVID-19.
- Madagascar : projet « Contribuer à la lutte contre les effets du changement climatique à Madagascar » - 509.000 euros. Ce projet vise au renforcement des moyens humains, matériels et financiers, de lutte contre la déforestation et la dégradation de la forêt (par le reboisement) et de promotion des énergies renouvelables - production de biogaz à partir des eaux usées, compostage des déchets ménagers - en contribuant au renforcement des capacités de la société civile malgache.

### **Contrats de désendettement et de développement (C2D)**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	40 880 000	7 421 656	7 421 656
CP	40 880 000	7 421 656	7 421 656

Lancés en 2001, les Contrats de désendettement et de développement (C2D) poursuivent l'engagement du G7 au sommet de Cologne (1999) d'annuler, au titre de l'aide publique au développement (APD), la totalité des dettes contractées auprès des membres du G7 par les pays pauvres très endettés (PPTÉ). Les C2D prennent la forme d'un refinancement en dons des dettes remboursées par le pays débiteur ; ces dons sont ensuite affectés sous forme d'APD au financement de projets et programmes de lutte contre la pauvreté. Les montants et la répartition sectorielle des C2D sont définis conjointement entre la France et le pays bénéficiaire lors de phase de négociation. La dépense est obligatoire dès que le remboursement de la dette de l'État bénéficiaire est constaté. L'engagement résulte de la signature des contrats.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Depuis 2001, la France a signé trente-sept contrats avec dix-huit États (seize en Afrique et trois en Amérique latine), dont quatre contrats feront encore l'objet de refinancement en 2020 (cf. tableau en annexe). En 2019, un contrat a été signé avec la RDC pour un montant de 64,9 M€ sur la période 2020-2023.

La pandémie de COVID-19 et son impact économique mondial ont poussé le G20 et le Club de Paris à adopter le 15 avril 2020 l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD). L'ISSD a permis la suspension et le rééchelonnement du paiement du capital et des intérêts dus aux créanciers bilatéraux entre le 1er mai et le 31 décembre 2020.

En 2020, les 4 pays bénéficiaires d'un C2D actif (Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée et République Démocratique du Congo) ont introduit une demande et bénéficié de la suspension du service de leur dette (ISSD). L'ISSD a donc entraîné la suspension des remboursements au titre du C2D. Les échéances n'ayant pas été remboursées par les pays bénéficiaires, l'AFD n'a pas pu procéder aux versements correspondants sur les différents comptes C2D des banques centrales. Ainsi le montant de 40,8 M€ voté en LFI 2020 n'a in fine donné lieu qu'à 7,4 M € de décaissements effectifs en 2020.

Pays	Prévu 2020		Réalisé 2020	
	Part AFD (P209)	Part État	Part AFD (P209)	Part État
Cameroun	22,78	88,19	00	00
Guinée	3	17,98	00	00
RDC	00	21,30	00	10,52
Côte d'Ivoire	14,84	210,16	7,42	105,08
Congo	00	00	00	15,55*
<b>Total</b>	<b>40,62</b>	<b>337,63</b>	<b>7,42</b>	<b>131,14</b>
Total des parts AFD + État	378,25		138,56	

\*Montant payé en février 2020 par les autorités Congolaises au titre de l'apurement de leur stock d'arriérés. Ne donne pas lieu à une programmation de crédits sur P209.

#### **Aide budgétaire post-conflit et sortie de crise**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	14 103 093	8 000 000	8 000 000
CP	14 103 093	8 000 000	8 000 000

Cette enveloppe se décompose en deux objets dont la programmation est réalisée en fonction des urgences politiques identifiées par le ministère :

- 8 M€ au titre de l'appui à l'Autorité Palestinienne ;
- 5 M€ au « Fonds de soutien aux victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen Orient » mis en œuvre par le Centre de crise et de soutien du MEAE (CDCS), dont le détail de la consommation est présenté dans la partie relative au Fonds d'urgence humanitaire ci-dessous et qui explique l'écart par rapport aux crédits en LFI.

#### **Fonds d'urgence humanitaire (FUH)**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	80 700 000	125 708 620	124 858 758
CP	80 700 000	123 896 691	123 028 306

Le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation du Centre de Crise et de Soutien (CDCS/COHS) a financé en 2020 des actions dans le domaine de l'Action humanitaire et de la Stabilisation via :

- Le pôle action humanitaire qui coordonne la réponse humanitaire d'urgence de l'État en liaison avec les services centraux du MEAE (DGM, NUOI), les ambassades et les représentations permanentes auprès des organisations internationales, ainsi que les autres ministères (Intérieur, Santé, Armées, etc.). En cas d'urgence humanitaire, et le plus souvent à la demande expresse du pays affecté, le pôle action humanitaire apporte son

soutien financier à des opérateurs civils, rompus aux situations d'urgence, ou déploie directement sur le théâtre des moyens matériels et humains ;

- Le pôle stabilisation créé en novembre 2014 au sein du Centre de crise et de soutien pour renforcer l'efficacité française sur le « continuum de crise ». Les crédits du pôle stabilisation ont vocation à financer des projets de court terme à impact rapide pour soutenir les processus de sortie de crise. Doté de procédures souples et réactives, le pôle stabilisation intervient en articulation avec les actions menées par la MAH et s'inscrit en amont des programmes à visée de long terme de l'AFD ou d'Expertise France.

Le rapprochement du pôle action humanitaire avec le pôle stabilisation a pour conséquence de raisonner plus en termes de zones géographiques d'intervention que par mission.

### **1. Un budget en augmentation en faveur d'une action diversifiée, visible et redevable**

En 2020, le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation du CDCS, composé de 21 ETP, a exécuté un budget total de 124,9 M€ en AE. Ce budget représente une hausse importante (+36%) par rapport au montant total exécuté en 2019 (92 M€).

Le CDCS a bénéficié en 2020 de 72,3 M€ en dotation initiale et 53,7 M€ de crédits exceptionnels (programme d'urgence Syrie, fonds de soutien aux victimes de violences ethniques et religieuses, réponse humanitaire aux conséquences de la pandémie).

Plus de 250 projets ont été mis en œuvre dans 31 pays. Aux projets subventionnés s'ajoutent les opérations d'aide en nature dans le contexte de la pandémie qui ont concerné une vingtaine de pays (cf. infra). Le CDCS a maintenu son engagement dans les zones prioritaires tout en se déployant sur de nouvelles crises. Parmi les actions les plus emblématiques, l'on peut retenir :

- Programme d'urgence de 50 M€ pour la Syrie (47 M€ exécutés par le CDCS) : les moyens exceptionnels renouvelés pour la Syrie en 2020 ont permis de poursuivre les efforts entrepris ces dernières années. Au total, 38 projets et un fonds multilatéral ont été financés pour la réponse humanitaire au Nord-ouest et dans les camps du Nord-est syrien et pour la stabilisation des zones libérées de Daech.
- Mise en œuvre des engagements présidentiels au Sinjar : conformément aux engagements auprès de Nadia Murad, co-lauréate du prix Nobel de la paix 2018, le bloc opératoire dans le centre de santé de Sinjar a été construit et est désormais fonctionnel et la première pierre de l'hôpital général a été posée en 2020.
- Mise en œuvre des engagements de Pau au Sahel : un chargé de mission stabilisation civil a été déployé par le CDCS au Mali. Inséré au sein de la force Barkhane, il assure l'identification et le suivi d'actions à impact rapide pour consolider les résultats militaires (8 projets et 2 M€ en 2020). Ce déploiement s'inscrit dans le renforcement de l'action du CDCS, conformément aux engagements français au Sommet de Pau, en faveur de la stabilisation et en réponse aux besoins humanitaires au Sahel (16,7 M€ en 2020).
- Réponse à l'explosion du port de Beyrouth : coordination d'un pont aérien et maritime (affrètement de vecteurs, déploiement de personnels de renfort auprès du poste, dons en nature sur stocks CDCS) ayant permis de transporter plusieurs milliers de tonnes d'aide en nature (valeur financière estimée à 8 M€) et le soutien à plusieurs projets portés par des ONG.
- Conflit au Haut-Karabakh : envoi de 50 tonnes d'aide humanitaire via 4 avions affrétés, au profit des populations en Arménie affectées par le conflit au Haut Karabakh, et mise en œuvre du déploiement d'équipes chirurgicales pour la prise en charge des blessés à Erevan et Bakou quelques jours après le début du conflit.
- Réponse aux catastrophes naturelles : opérations d'aide d'urgence, notamment au travers des stocks humanitaires pré-positionnés du CDCS, sur les cinq continents : inondations en Afrique (Soudan, Niger, Mali, RCA), cyclone Harold aux Fidji et au Vanuatu, cyclones Eta et Iota dans les Caraïbes et en Amérique Centrale, cyclone Amphan en Inde et au Bangladesh, séisme en Croatie.

Afin de répondre aux exigences de redevabilité, la cellule audit-évaluation du CDCS (2 ETP) a :

- mis en place des procédures renforcées pour l'instruction et le financement des projets, entrées en vigueur en janvier ;
- réalisé 44 audits et 14 programmes de suivi par des tiers (*third party monitoring*) qui ont permis de s'assurer notamment de la bonne gestion des projets par les partenaires du CDCS (aucune anomalie significative détectée) ;

- procédé à une cartographie des 73 partenaires du CDCS afin d'évaluer, leur niveau de risques et de les accompagner le cas échéant dans l'amélioration de leurs procédures sur les critères essentiels (éthique et juridique, procédures internes, audit et contrôle, confidentialité).

Parallèlement, le CDCS a assuré le suivi de l'évaluation stratégique du Fonds d'urgence humanitaire (FUH) par un cabinet indépendant et de la revue de la Stratégie humanitaire de la République française. L'évaluation du FUH a confirmé (i) sa pertinence en tant qu'outil adaptable, flexible et réactif, (ii) sa complémentarité avec les autres acteurs de l'Equipe France et (iii) son efficacité. L'évaluation recommande notamment un renforcement des effectifs du CDCS afin d'assurer le suivi et la redevabilité du fonds dans un contexte de forte augmentation des moyens depuis trois ans.

## **2. Une réponse multiforme à la pandémie de Covid-19 dans les pays vulnérables**

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de Covid-19 et l'augmentation des besoins humanitaires à travers le monde. Dès le mois de février et parallèlement aux opérations de rapatriement des Français bloqués à l'étranger par la pandémie, le CDCS s'est mobilisé autour de trois axes d'effort :

- le financement de projets humanitaires : 36 projets en réponse directe à la Covid-19 dans 14 pays pour un montant total de 22M€ (17 % du budget total), dont 10 M€ issus de crédits additionnels décidés par le Ministre en réponse à la demande des ONG françaises ;
- le pont aérien humanitaire, mis en œuvre par l'UE à l'initiative de la France : 67 vols ont transporté 1 100 tonnes de fret et près de 1 400 personnes dans 20 pays. Le CDCS a facilité, en lien avec les postes sur place, une dizaine de vols à destination de 6 pays (RCA, RDC, Burkina Faso, Haïti, Soudan du Sud, Soudan) ;



**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- l'envoi d'aide en nature (équipements de protection individuelle et d'oxygénothérapie) dans plus d'une vingtaine de pays : Afghanistan, Afrique du Sud, Arménie, Chine, Comores, Djibouti, Equateur, Gabon, Haïti, Kosovo, Liban, Inde, Irak, Iran, Italie, Pérou, RDC, Salvador, Sainte-Lucie, Serbie, Tchad, Tunisie.

**3. Engagement en faveur de la protection de l'espace humanitaire illustré lors de la Conférence nationale humanitaire**

La Conférence nationale humanitaire (17 décembre 2020), organisée conjointement par le CDCS et les ONG humanitaires, s'est tenue avec pour la première fois la participation du Président de la République. Cet événement a permis de réaffirmer la mobilisation de la France en faveur de la protection de l'espace humanitaire et du droit international humanitaire.

Lors de la CNH, l'engagement du CDCS en faveur de l'espace humanitaire a été salué par les ONG. Ainsi, en 2020, il a largement contribué au plaidoyer concernant les réglementations relatives aux ONG au Tchad et au Yémen. Au plus fort de la crise Covid-19 en Europe, le CDCS s'est mobilisé pour permettre les déplacements des personnels humanitaires et le transport de fret.

Le CDCS a également piloté un important dialogue entre les services de l'État, les banques et les ONG, afin de faciliter l'accès bancaire des ONG dans les zones sensibles. Ce travail a déjà abouti à la production de deux guides à destination des ONG sur la lutte contre le financement du terrorisme et les dérogations aux régimes de sanction.

**Aide alimentaire**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	55 708 333	49 763 531	50 613 531
CP	55 708 333	49 763 531	50 613 531

La situation de la faim dans le monde (insécurité alimentaire chronique) se dégrade depuis 2014. Selon le dernier rapport sur « L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde », publié conjointement par la FAO, le PAM, le FIDA, l'UNICEF et l'OMS, près de 690 millions de personnes ont souffert de la faim en 2019 (8,9% de la population mondiale) : soit une hausse de 12 millions par rapport à 2018 et de 60 millions depuis 2014. En 2020, les conséquences de la pandémie mondiale de Covid-19 mais aussi de la crise des criquets pèlerins en Afrique de l'Est ont encore aggravé ces chiffres. Selon les différents scénarios de croissance retenus, les effets à long terme de la crise liée à la pandémie de Covid-19 pourraient avoir fait basculer entre 83 et 132 millions de personnes supplémentaires dans la faim en 2020.

Sur cette toile de fond, selon la dernière édition du Rapport mondial sur les crises alimentaires, fruit d'une collaboration entre la Commission européenne, USAid, la FAO, le PAM et d'autres partenaires, environ 135 millions de personnes étaient en situation de crise alimentaire en 2019 (insécurité alimentaire aigüe). Selon le PAM, ce chiffre devrait quasiment doubler, sous les effets socio-économiques de la pandémie de Covid-19.

Les conflits, à titre principal, les effets du changement climatique et les crises économiques sont les principaux déterminants de l'insécurité alimentaire au plan mondial. A ces trois grands facteurs des crises alimentaires, on peut ajouter la crise acridienne, qui a principalement sévi en Afrique de l'Est en 2020, ainsi bien sûr que la crise sanitaire mondiale qui sévit actuellement.

La pandémie actuelle conduit en effet à l'aggravation des crises alimentaires existantes, tout en créant de nouveaux foyers de crise.

Des risques de famine sont signalés à compter du second semestre 2020, le PAM et la FAO alertant notamment sur les risques au Burkina Faso, au Nigéria (Nord-Est), au Soudan du Sud et au Yémen.

La récurrence des crises alimentaires dans le monde a mis en exergue la nécessité de décloisonner les approches de l'urgence humanitaire et du développement. L'Aide alimentaire programmée (AAP) s'inscrit pleinement dans ce cadre, en conformité avec les principes de la Convention de Londres relative à l'assistance alimentaire, que la France a ratifiée en 2017.

En 2020, le budget total de l'AAP, géré par le MEAE, s'est élevé à 50,6 M€. 52,3% des crédits ont été attribués aux dix-neuf pays prioritaires de l'APD française, désignés par le CICID de 2018.

Plus de 64% de cette aide a bénéficié au continent africain dans son ensemble (32,75 M€), et notamment au Sahel (pays du G5), première zone récipiendaire (16 M€). Les crédits de l'AAP ont été attribués pour 64% à l'Afrique subsaharienne (32,35 M€), pour 23,6% à la zone ANMO (11,96 M€), 8,3 % à l'Asie (4,2 M€) et 4,1% à la zone Amériques et Caraïbes (2,1 M€).

En Afrique subsaharienne, un équilibre a dû être trouvé entre réponse aux nouvelles urgences humanitaires (notamment les conséquences de la pandémie de Covid-19 et l'invasion de criquets pèlerins en Afrique de l'Est), d'une part, et la nécessité de maintenir un engagement important dans les régions présentant une insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique, comme le Sahel, d'autre part. L'Afrique de l'Ouest s'est vue attribuer 15,55 M€, principalement au bénéfice du Burkina Faso (4 M€), du Mali (4 M€) et du Niger (4 M€), mais aussi de la Mauritanie (1,5 M€), du Nigéria (1,25 M€) et du Sénégal (0,8 M€). En Afrique orientale (7,7 M€), la crise des criquets pèlerins a motivé un effort particulier, se traduisant notamment par la mobilisation de 6,4 M€ en début d'année (Ethiopie : 2,5 M€ ; Somalie : 1,75 M€ ; Soudan du Sud : 1,5 M€ ; Djibouti : 0,35 M€, Ouganda : 0,3M€). Le Burundi (0,8 M€) et le Soudan (0,5 M€) ont également été attributaires de crédits de l'AAP. En Afrique centrale (7,6 M€), le Tchad est le premier récipiendaire des crédits de l'AAP (2,5 M€), suivi de la RCA (2 M€), de la RDC (2 M€) et du Cameroun (1,1 M€). En Afrique australe, Madagascar a bénéficié de 1 M€, et le Zimbabwe de 0,5 M€.

Sur la zone Afrique du Nord & Moyen Orient (11,9 M€), et en ce qui concerne notamment les pays affectés par la crise syrienne, le Liban a bénéficié de plus de 3,5 M€, la Jordanie de 1,5 M€, et la Syrie de 1 M€. Suite à l'explosion survenue le 4 août dans le port de Beyrouth, il a été décidé d'allouer au Liban la totalité du reliquat de l'AAP 2020 : cet appui additionnel a permis de financer un projet d'ACF à Beyrouth et dans les régions. Au Yémen, les 3 M€ attribués ont permis de financer des actions du PAM et du CICR. La France reste par ailleurs engagée dans les Territoires palestiniens, avec une aide de près de 2 M€ en 2020. L'Irak (0,5 M€) et l'Algérie (0,4 M€ ; projet du PAM dans les camps sahraouis) ont également bénéficié d'une aide.

Les crédits de l'AAP ont été mobilisés en Asie pour un total de 4,2 M€, avec une attention particulière au Bangladesh (1,5 M€) et à la Birmanie (0,75 M€), en lien avec la crise des Rohingyas. L'Afghanistan a également bénéficié d'une aide (1 M€), tout comme le Laos (l'un des 8 pays prioritaires de la Feuille de route nutrition de la France ; 0,5 M€), le Népal (0,25 M€) et la Corée du Nord (0,2 M€).

Sur la zone Amériques et Caraïbes (2,1 M€), le Venezuela a bénéficié d'1,1 M€. Un programme de soutien aux cantines scolaires (au titre de l'aide bilatérale) et aux producteurs locaux s'est poursuivi en Haïti (1 M€).

Enfin, parmi les organisations récipiendaires de l'assistance alimentaire française, le premier opérateur partenaire reste le PAM, avec 27,16 M€ en 2020. Viennent ensuite les autres organisations internationales, à hauteur de 27% (FAO : 4,61 M€; CICR : 4,45 M€ ; UNRWA: 3 M€ ; UNICEF: 1,62 M€ ; ONU Femmes : 150 164 €), puis les ONG, à hauteur de 17% (8,8 M€) et la coopération bilatérale avec Haïti, pour 2% (0,8 M€).

### Volontariat

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	21 923 948	17 981 947	19 084 573
CP	21 923 948	17 981 947	19 084 597

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le soutien du ministère au volontariat international d'échanges et de solidarité est complémentaire de l'appui apporté à la société civile, permettant aux acteurs associatifs de mobiliser des volontaires dans le cadre de leurs actions de développement et d'action humanitaire. Les crédits qui y sont destinés sont principalement mis en œuvre par deux opérateurs associatifs caractérisés par un principe de cogestion :

- le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP – 8,76 M€ de crédits versés en 2019), opérateur du ministère en charge de la Jeunesse ;
- la plate-forme France Volontaires (8,96 M€ versés en 2020). La sous-réalisation de l'activité d'envoi de volontaires, en raison de la pandémie, a entraîné un ajustement à la baisse de la subvention d'intervention. Ainsi, 596 000€ n'ont pas été versés à l'association en fin d'exercice.

Le MEAE a également soutenu en 2020 différentes initiatives de communication et de valorisation des engagements volontaires (soutien à la plate-forme de volontariat international Business France, subventions à des acteurs de l'engagement citoyen : Union Rempart).

Dans le cadre de la convention cadre qui le lie au ministère, le FONJEP assure la gestion technique et administrative des dispositifs de volontariat international d'échange et de solidarité :

- le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) qui a permis à environ 1500 personnes, dont 62 % ayant moins de 30 ans, d'effectuer une mission de coopération, d'appui au développement ou d'action humanitaire. Il est à noter qu'une enveloppe supplémentaire a pu être octroyée en 2020 afin d'augmenter la contribution de l'État aux associations agréées sur les coûts de protection sociale, qui sont en augmentation continue, et sur des coûts exceptionnels liés à la crise sanitaire mondiale et à son impact sur les missions des volontaires;
- le volontariat d'initiation : les programmes Jeunesse Solidarité Internationale (JSI) et Ville Vie Vacances Solidarité Internationale (VVV-SI) permettent la rencontre interculturelle de groupes de jeunes Français avec d'autres jeunes autour de la réalisation de projets de solidarité internationale à l'étranger comme en France. Ces dispositifs ont connu en 2019 une augmentation du nombre de demandes de financement déposées et validées, avec environ 1 150 jeunes ayant bénéficié des dispositifs. Cependant, ces dispositifs ont été interrompus sur la quasi-totalité de l'année 2020, compte-tenu des restrictions de déplacement et du contexte sanitaire dans la plupart des pays partenaires ;
- Afin de soutenir l'échange interculturel, et l'engagement des jeunes dans des projets de solidarité internationale depuis la France, malgré la crise sanitaire, un nouvel appel à projet a été lancé le 1er juin 2020. Sur ce dispositif intitulé Initiative en faveur de la solidarité internationale (ISI), le Département a soutenu 176 projets lauréats ;
- le volontariat de compétences qui concerne principalement le soutien aux associations de bénévoles retraités, par lesquelles plus de 600 missions sont organisées chaque année.[5]

La plate-forme France Volontaires, créée en 2010, regroupe les pouvoirs publics (MEAE mais aussi les ministères en charge de l'agriculture, des Outre-mer, de l'éducation nationale et de la jeunesse), les collectivités territoriales et le monde associatif.

Par ailleurs, le MEAE aide l'Agence du service civique, opérateur du ministère en charge de la Jeunesse, à promouvoir et développer les missions de service civique à l'étranger. Le rôle concret du ministère est cependant limité à l'instruction des demandes de missions, en collaboration avec France Volontaires, ainsi qu'à la communication des informations sécuritaires adéquates. Plus de 2 500 missions ont été pourvues dans 110 pays en 2019 : le service civique à l'international représente seulement 2% du nombre total de missions de service civique.

**Fonds Pacifique**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	3 000 000	2 409 991	2 429 991
CP	3 000 000	2 409 991	2 429 991

Avec l'objectif de favoriser le développement durable de la région, le Fonds Pacifique soutient des projets à caractère économique, social et culturel, en visant depuis 2015 trois thématiques prioritaires :

- environnement et prévention des risques de catastrophes naturelles ;
- sante et sécurité alimentaire ;

- projets économiques durables.

Pour être éligible, un projet doit concourir à l'insertion des collectivités françaises océaniques dans leur environnement régional, conformément au décret précisant le fonctionnement du comité directeur du Fonds Pacifique.

En pratique, cela se traduit par des financements concernant à la fois un ou plusieurs États du Pacifique et l'une au moins des collectivités françaises. Les cofinancements du Fonds sont par ailleurs destinés à produire un effet de levier et ne doivent donc pas dépasser un maximum de 50% du montant global de chaque projet. En moyenne, les cofinancements du Fonds sont de l'ordre du tiers du coût des projets.

La dotation du Fonds Pacifique pour l'exercice 2020 nette de réserve était de 2 500 000 € et a été attribuée via deux comités :

- le premier comité directeur qui s'est tenu le 25 février 2020 à Papeete, a retenu une liste de 63 projets pour un montant total de subventions de 2 295 000 €, laissant une disponibilité de 205 000 € pour le second appel à projets de l'exercice 2020. La crise provoquée par la pandémie de COVID 19 a toutefois conduit à l'annulation ou à la modification de certains projets, en particulier des projets à caractère événementiel empêchés en raison des contraintes sanitaires et de la suspension des liaisons aériennes : le solde disponible pour la seconde réunion annuelle du comité directeur a été ainsi accru de 483 500 €, portant ce solde à 688 500 €, lequel a été transféré à l'AFD[6] qui assure traditionnellement la gestion d'une partie des crédits du Fonds Pacifique.
- Le second comité directeur (dit « à domicile », car la procédure se fait par écrit à distance), a ainsi attribué en novembre 2020 une enveloppe de 610 000 € provenant du solde de la dotation, pour 17 projets retenus, dont les subventions seront versées par l'AFD.

Les projets sélectionnés se sont répartis entre les trois dominantes principales du Fonds Pacifique (économique, sociale et culturelle) et ont répondu aux priorités fixées pour 2020 à raison de :

- 20 projets permettant aux collectivités françaises d'être associées à la lutte contre le changement climatique et à la prévention des risques de catastrophes ;
- 19 projets concernant la sécurité sanitaire (lutte contre les maladies endémiques, non transmissibles ou dues à des vecteurs infectieux) ou la sécurité alimentaire (gestion des ressources halieutiques, etc.) ;
- 9 projets à caractère économique mettant en œuvre le savoir-faire des collectivités françaises ou bénéficiant à ces dernières et concourant au renforcement des échanges économiques au niveau régional.

[1] Regroupe l'ensemble asiatique auquel viennent s'ajouter les pays des Balkans occidentaux, du Proche et Moyen Orient ainsi que la Turquie.

[2] Activité dans les États étrangers des trois bassins géographiques : Atlantique, Indien et Pacifique.

[3] Huit des dix premiers pays bénéficiaires des versements

[4] Le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022, qui sera finalisé au premier semestre 2021, permettra de renforcer le dispositif de pilotage des dons-projets plus fin dans les secteurs prioritaires d'intervention, à la suite du dispositif de pilotage qui avait été mis en place lors du Comité d'orientation stratégique (COS) de 2018.

[5] - *Données 2019 – au moment de la rédaction du RAP, les données 2020 sont encore en cours de consolidation*

[6] Le solde transféré inclut la rémunération de l'AFD, soit environ 10% des crédits transférés.

## ACTION

### 05 – Coopération multilatérale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Coopération multilatérale		366 253 061 356 024 423	<b>366 253 061</b> <b>356 024 423</b>		288 644 903 302 775 025	<b>288 644 903</b> <b>302 775 025</b>

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	84 680 610	60 081 390	7 072 452	5 831 992
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	84 680 610	60 081 390	7 072 452	5 831 992
Titre 6 : Dépenses d'intervention	281 572 451	295 943 033	281 572 451	296 943 033
Transferts aux autres collectivités	281 572 451	295 943 033	281 572 451	296 943 033
<b>Total</b>	<b>366 253 061</b>	<b>356 024 423</b>	<b>288 644 903</b>	<b>302 775 025</b>

*Dépenses de fonctionnement***Loyer de la maison de la Francophonie**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	84 680 610	60 081 390	60 081 390
CP	7 072 452	5 831 992	5 831 992

Les dépenses consacrées à la Maison de la Francophonie en 2020 se sont élevées à 60 081 390 € en AE et 5 831 992 € en CP. Ce montant comprend le loyer (59,7 M€ d'AE et 5,5 M€ de CP) ainsi que des taxes locales pour un montant de 375 K€ en AE = CP.

Traduction d'un engagement pris par la France, la mise à disposition de la Maison de la Francophonie a fait l'objet d'une convention entre l'OIF et l'État, signée à Québec le 18 octobre 2008 et entrée en vigueur le 1er septembre 2009, après approbation sur autorisation du Parlement (loi n° 2009-893 du 24 juillet 2009). Cette convention prévoit la mise à disposition des locaux pour une durée de cinquante ans, pouvant être prorogée pour une durée équivalente par accord entre les parties. La société de valorisation foncière et immobilière (SOVAFIM), détenue par l'État, a acquis l'immeuble auprès de l'État pour 59 M€ en septembre 2008, l'a aménagé et le loue à l'État (MEAE), qui le met à la disposition de l'OIF.

Le premier contrat de location a pris fin le 31 mars 2020. La renégociation du bail, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2020, a conduit à une diminution du montant du loyer annuel (hors charges et hors taxes) d'environ 7,5%. A cette diminution s'ajoute la prise en charge par la SOVAFIM des gros travaux lui incombant au titre de l'article 606 du code civil, alors que ceux-ci étaient auparavant supportés par l'État. En prenant en compte ces éléments, le montant du loyer renégocié s'élèvera à 755€/m<sup>2</sup>/hors charges et hors taxes (contre 855€/m<sup>2</sup>/HC et HT actuellement).

La conclusion de ce bail pour une durée de dix ans s'est traduit par la consommation de 59,7 M€ d'autorisations d'engagement, correspondant au montant estimé du loyer pour la période complète.

*Dépenses d'intervention***Contributions volontaires aux Nations Unies**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	133 000 000	148 333 925	146 353 032
CP	133 000 000	148 333 925	146 353 032

La consommation des crédits dévolue aux contributions volontaires aux nations Unies (CVNU) a été supérieure de 10% à la dotation initiale. La consommation corrigée a permis de retirer une contribution de 2 M€ et réintégrée dans la rubrique « autres contributions volontaires ».

Cette consommation exceptionnelle s'explique d'abord par la crise sanitaire traversée en 2020. Le contexte sanitaire a profondément bouleversé l'agenda des priorités dans les enceintes internationales relevant du système des Nations Unies et donc la programmation budgétaire :

- L'Organisation mondiale de la Santé a bénéficié de 28,7 M€ de crédits supplémentaires par rapport à la programmation. 3,7 M€ ont été redéployés et versés à l'OMS, conformément à l'engagement du Ministre le 24 février 2020 en soutien au plan stratégique de préparation et de riposte de l'OMS pour lutter contre le nouveau coronavirus. Par ailleurs, le Président de la République s'est engagé à verser 50 M€ supplémentaires à l'OMS en 2020 et 2021. Pour 2020, 25 M€ de crédits ont été ventilés comme suit : 10 M€ pour le Programme des urgences, 8 M€ pour le renforcement des systèmes de santé, 3 M€ sur la thématique "Une seule santé" et 4 M€ au budget général de l'OMS. La deuxième tranche de cet engagement présidentiel sera versée en 2021 à partir des crédits de la mission « Plan de relance » transférés sur le programme 209.
- Les crédits humanitaires ont également contribué à la réponse à la crise sanitaire. Ainsi 10 M€ ont été fléchés à cette fin, dont 4,5 M€ vers l'Afrique.

S'agissant des crédits humanitaires, l'augmentation des crédits reflète l'engagement du Président de la République dans la cadre du CICID et réaffirmé lors de la CNH de porter l'enveloppe à 500 M€ tous canaux confondus en 2022. Pour 2020, la consommation s'est établie à 83,3 M€. Des moyens supplémentaires ont été alloués prioritairement à la crise des réfugiés : ainsi, notre contribution au Haut-commissariat aux réfugiés s'est accrue de 4,9 M€, celle au Comité international de la Croix Rouge de 3,25 M€ et celle au BCAH d'1,2 M€. On relèvera aussi la poursuite de l'engagement en faveur de la Syrie au profit de laquelle 2 M€ ont été consacrés (dont 1 M€ pour le bureau de coordination de l'aide humanitaire à Gaziantep). Un effort particulier (+1,5 M€) a également été consenti envers l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

En matière de droits de l'Homme, et poursuivant nos efforts de diplomatie féministe, nos soutiens à ONU Femmes comme au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont été augmentés de 0,6 M€ chacun. Alors que la France a été réélue au Conseil des droits de l'Homme fin 2020 (mandat débutant le 1er janvier 2021), notre contribution au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HDCH) s'est élevée à 2,7 M€.

En matière de développement, notre soutien accentué à l'OMS a contraint à une diminution de la contribution de la France au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La France a, en revanche, poursuivi son soutien à la mise en œuvre de la réforme du système de développement des Nations Unies et au financement du système des coordinateurs résidents (2 M€).

Conformément aux conclusions du CICID, la contribution en faveur de l'UNESCO a été portée à 7,5 M€ en 2020 en soutien notamment aux activités menées dans les domaines de l'éducation en particulier au profit des filles.

Une contribution de 1,2 M€ destinée à soutenir l'engagement des Nations Unies en faveur de la paix durable, de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix a été allouée au Fonds de consolidation de la paix (Peacebuilding Fund – PBF) et au Département des opérations de paix dirigé par notre compatriote Jean-Pierre Lacroix. Notre soutien à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a été maintenu à 1,2 M€ également.

La France a également poursuivi sa politique d'attractivité, incarnée budgétairement par nos contributions à l'Académie de Santé de l'OMS (2 M€) et au bureau du Programme des Nations Unies pour l'Environnement à Paris (PNUE) notamment.

Ci-dessous la liste exhaustive des contributions classées par agences :

#### Contributions volontaires aux Nations Unies (CVNU) exécution 2020

Agences	Montant en € en AE = CP	Poids CVNU	dont engagements fléchés
HCR	38 920 927	26,6%	21 382 452
UNRWA	17 000 000	11,6%	6 000 000
UNICEF	10 900 000	7,4%	6 500 000
PNUD	8 921 155	6,1%	14 405
CICR	9 500 000	6,5%	9 500 000
UNESCO	7 500 000	5,1%	7 500 000
BCAH	4 200 000	2,9%	2 000 000

HCDH	2 700 000	1,8%	1 080 000
HCDH-MIII	250 000	0,2%	250 000
OMS	2 318 000	1,6%	1 818 000
OMS-COVID Sanitaire	3 700 000	2,5%	3 700 000
OMS (ACT-A)	25 000 000	17,1%	21 000 000
OMS Académie	2 000 000	1,4%	0
SDNU	2 000 000	1,4%	0
ONU Femmes	2 415 000	1,7%	815 000
FNUAP	2 215 000	1,5%	1 115 000
OIM	1 500 000	1,0%	1 500 000
ONUDC	1 200 000	0,8%	1 200 000
PAM	1 300 000	0,9%	0
DOP	700 000	0,5%	700 000
Peacebuilding Fund	500 000	0,3%	500 000
ONUSIDA	400 000	0,3%	0
Pacte Mondial Environnement et ANUE	250 000	0,2%	0
PNUE Paris	300 000	0,2%	300 000
ONU Habitat	200 000	0,1%	0
TKR pour 2018	200 000	0,1%	200 000
ONU Abus sexuels	100 000	0,1%	100 000
Autres < 100 000 € (UNCDF, UNRIC, etc.)	162 950	0,1%	12 698
<b>Total</b>	<b>146 353 032</b>	<b>100%</b>	<b>87 187 555</b>

### Autres contributions volontaires

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	97 309 966	94 126 082	123 099 226
CP	97 309 966	95 126 082	124 099 226

### II/ Education

*Partenariat mondial pour l'éducation (PME): 16 M€ en AE et 17 M€ en CP versés en 2020*

Le Président de la République a annoncé lors de la conférence de reconstitution de Dakar en février 2018, qu'il co-présidait, un réengagement de la France au sein du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), fonds multilatéral dédié à l'éducation de base, à hauteur de 200 millions EUR pour la période 2018-2020.

Multipliant par plus de dix sa contribution triennale par rapport à la période précédente, la France a fait du PME un levier majeur de sa stratégie de coopération en éducation, principalement sur le continent africain. Sur les 4,48 Mds\$ engagés par le PME entre 2002 et 2020, 3,4 Mds\$ ont bénéficié à la région d'Afrique subsaharienne (soit plus de 75% des fonds). Les activités du PME sont complémentaires de nos engagements bilatéraux dans ce secteur et ont un effet de levier sur d'autres secteurs tels que la santé et l'égalité femmes-hommes, d'autant que l'AFD est agent délégataire du PME dans cinq pays d'Afrique.

Le PME contribue à la réduction des inégalités de genre en soutenant l'accès à l'éducation des filles, dans 67 pays partenaires. Les données collectées dans le cadre de l'analyse des résultats et des performances du PME sont désagrégées par sexe et permettent de mettre en lumière les inégalités de genre dans l'éducation, les progrès effectués et le chemin qu'il reste à parcourir dans chaque pays. Le rapport de résultats 2019 montre ainsi qu'en 2016, 67 % des pays partenaires du PME comptaient autant de filles que de garçons achevant l'école primaire, contre 42 % en 2002.



Aujourd'hui, près de 98% des fonds disponibles du PME sont destinés au financement de la mise en œuvre des plans de réforme du secteur de l'éducation et participent en particulier à la construction et la réhabilitation d'écoles, à la distribution de manuels scolaires, à la formation des enseignants, à l'évaluation de l'apprentissage, à la livraison de repas scolaires et à la gestion sectorielle.

En 2020, la France a versé 16 M€ en AE et 17 M€ en CP (dont 1 M€ pour honorer des crédits en AE versés en 2019) au titre du programme 209 dans le cadre de sa contribution triennale (en complément de 61,75 M€ via le Fonds de solidarité pour le développement). Ainsi, à ce jour, la France a versé au total, au titre de son engagement triennal, 154,75 M€ au PME.

### **III/ Climat et environnement**

*CREWS : 4,3 M€ versés en 2020*

Lancée à la COP21 à l'initiative de la France, l'initiative multi bailleurs CREWS vise à renforcer les systèmes d'alerte précoces face aux risques climatiques extrêmes. L'initiative renforce la capacité des pays à produire et diffuser des alertes afin de sauver des vies, protéger les moyens de subsistance et les biens. A travers CREWS, des projets sont développés dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement afin de :

- renforcer les compétences et le savoir-faire des services hydrométéorologiques concernés ;
- permettre à ces derniers de produire des prévisions infra saisonnière et saisonnières, notamment pour ce qui est des événements extrêmes (pluies importantes, inondations, sécheresses, etc.) ;
- rendre possible l'envoi de messages d'alerte précoce différenciés selon les publics cibles (agriculteurs, urbains, collectivités locales, services de la sécurité civile, etc.) ;
- mettre en place un effet de levier de financement pour compléter les programmes grâce à des financements Banque mondiale ou Fonds pour l'environnement mondial notamment.

A ce stade, près de 50 M\$ ont déjà été mobilisés par l'ensemble de pays bailleurs (Suisse, Australie, Allemagne, Pays Bas, Luxembourg, Royaume-Uni et Finlande) dont 22,43 M€ pour la France. Des projets nationaux ou régionaux, au bénéfice de près de 50 pays essentiellement dans les zones Afrique, océan Indien, Caraïbes, Pacifique, mais aussi en Asie (Afghanistan) ont ainsi pu être financés.

En 2020, ont notamment été approuvés un projet national pour Haïti, un projet régional étendu à 19 pays d'Afrique de l'Ouest, la seconde phase du projet régional pour le Pacifique, ainsi qu'un projet régional pour l'océan Indien.

*CAFI : 3 M€ versés en 2020*

En 2020, la France a contribué à hauteur de 3 M€ à l'initiative CAFI, s'ajoutant aux 6 M€ déjà versés depuis son adhésion en 2016 (9 M€ au total). Le fonds totalise début 2021 près de 500 M\$ engagés par 7 membres bailleurs (Norvège, Allemagne, UK, Pays-Bas, UE, Corée du Sud) jusqu'en 2025.

Les premières contributions françaises ont été fléchées vers la République du Congo. Ils ont ainsi permis d'engager la programmation d'actions sur 6 axes thématiques prioritaires : aménagement du territoire, agriculture durable, bois-énergie, forêts, études d'impacts environnementaux et sociaux et appui à la société civile et au secteur privé. L'année 2020 a vu la phase de sélection des opérateurs des programmes (AFD, FAO, Banque mondiale notamment), 2021 sera celle du démarrage des activités de terrain.

En 2020, le fonds CAFI a également permis le démarrage d'activités en République centrafricaine (via l'AFD) et la préparation des paiements basés sur les résultats prévus au Gabon.

Cette contribution s'inscrit dans la mobilisation française en faveur de la protection des forêts tropicales, incarnée notamment par l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales (APFT).

*GIEC: 500 000 € versés au budget général et 170 000 € pour Paris Saclay en 2020*

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est actuellement engagé dans le 6e cycle de rapports d'évaluation sur l'évolution du climat, qui a déjà vu la publication de rapports spéciaux sur les terres, les scénarios à 1,5°C, les océans et la cryosphère.

En 2020, la France a contribué à hauteur de 1 M€ au budget général du GIEC, répartis entre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le ministère de la Transition écologique (MTE) à hauteur de 0,5 M€ chacun dans le cadre de l'engagement annuel de financement pris par le Président de la République (5 M€ pour la période 2018-2022).

La contribution du MEAE au budget général du GIEC a été dédiée au financement de ses activités (secrétariat, organisation de réunions et plénières, coordination des travaux). Le contexte de pandémie de l'année 2020 ayant empêché la tenue de certaines réunions en présentiel, le budget du GIEC n'a pas été consommé dans son entièreté et les montants restants devront permettre de poursuivre les travaux pour couvrir les glissements de calendrier.

En outre, une contribution de 0,17 M€ a également été versée par le MEAE à la COMUE de Paris Saclay, qui accueille l'unité de support technique du groupe de travail 1 du GIEC, présidé par une française. Cette contribution fait partie des 1 M€ annuels apportés par la France à la gestion financière et administrative de l'équipe de support technique du groupe de travail 1 du GIEC en complément de son engagement au budget général. Cette contribution est distribuée équitablement entre le MTE, le MESRI et le MEAE.

La contribution du MEAE à la COMUE de Paris Saclay a été dédiée au fonctionnement de l'équipe de soutien technique du groupe de travail 1 du GIEC (TSU WG1), essentiel pour assurer une continuité des activités malgré les modalités de travail à distance. Le montant versé en 2020 était réduit à titre exceptionnel par rapport à la contribution versée habituellement par le MEAE (0,33 M€), en correction d'un versement supérieur en 2019. Le rapport d'activité pour l'année 2020 a été validé par le comité de suivi interministériel qui s'est tenu le 3 décembre 2020.

*CGIAR : 4 M€ versés en 2020*

CGIAR, réseau mondial de centres de recherche en agronomie pour le développement, est structuré sous la forme d'une organisation internationale dont le siège est à Montpellier. CGIAR est principalement soutenue par les États-Unis, la Fondation B&M Gates, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Banque mondiale.

Le déménagement hors de France de l'organisation était en jeu en 2018. L'intervention des autorités françaises (MEAE, MAA, MESRI) a permis d'éviter un tel scénario, tandis que les principaux bailleurs impulsaient une nouvelle réforme de la gouvernance.

Dans ce contexte, le partenariat France/CGIAR a été recentré sur le montage de projets de recherche associant organismes français (CIRAD, IRD, INRAE), centres CGIAR et institutions du Sud et portant sur les thématiques du changement climatique, de l'agroécologie, de la nutrition et des systèmes alimentaires.

Cette évolution a été formalisée par la signature d'une convention entre les institutions de recherche suscitées et CGIAR en 2019 et par la signature le 4 février 2021 d'un plan d'action formalisant la relance des relations France-CGIAR au plan institutionnel.

Pour alimenter le volet financier de ce plan d'action, une contribution de 4 M€ par an d'ici 2022 est prévue pour soutenir chaque année un ou plusieurs projets partenariaux d'ampleur sur chacun des thèmes susmentionnés.

En 2020, la contribution du MEAE a été répartie équitablement entre 3 programmes de recherche de CGIAR en prise avec les 3 priorités thématiques françaises :

- Programme «FTA - Forests, Trees and Agroforestry» pour la transition agro-écologique : il consiste en la mise en place d'une plateforme partenariale de capitalisation, d'évaluation et d'accompagnement des démarches

agro-écologiques, avec un focus la première année, financé par la contribution du ministère (1,4 M€) sur les questions de viabilité socio-économique de la transition agro-écologique en Afrique subsaharienne ; ce projet de Transformative partnership platform (TPP), mobilisant de nombreux pays et institutions du local au global, est emblématique des dimensions partenariat et impact ;

- Programme «A4NH - Agriculture for Nutrition and Health» pour la nutrition et les systèmes alimentaires durables : plusieurs projets conjoints sont menés, dont l'un sur « Measuring Food Consumed Away From Home » et un MOOC sur les systèmes alimentaires ;
- Programme «CCAFS - Climate Change, Agriculture and Food Security» pour le changement climatique : la contribution française a soutenu de façon plus générale le programme de recherche.

### **III/ Egalité Femmes/Hommes**

*UNGEI : 2 M€ versés en 2020 (pour la période 2020-2022)*

La présidence française du G7 en 2019 a initié un partenariat pluri-acteurs pour renforcer la coordination et l'appui technique et financier de la communauté internationale à la prise en compte systématique de la dimension «genre» dans les plans sectoriels de l'éducation des pays ayant le plus de retard dans ce domaine. Cette initiative, «Priorité à l'égalité / Gender at the center», doit permettre d'améliorer l'accès à une éducation de qualité pour les filles à l'horizon 2030 et de réaliser ainsi l'ODD4.

L'année 2020 a vu la première contribution française à l'United Nations Girls Education Initiative (UNGEI), la coalition d'agences des Nations unies (dont UNESCO, UNICEF notamment) qui est porteuse du projet. Combinée à nos autres engagements en la matière, cette contribution de 2 M€ vise la prise en compte du genre dans les plans sectoriels nationaux d'éducation et la capacité des ministères de l'éducation à intégrer systématiquement le genre dans leurs politiques, grâce à la mise en place d'une assistance technique pilotée par le bureau de Dakar de l'institut international des politiques éducatives de l'UNESCO.

Début 2021, l'équipe de l'initiative «Priorité à l'Egalité» est désormais constituée, au Pôle de l'IPE à Dakar, d'une part, mais également à Ouagadougou. La théorie du changement et le cadre de résultats de l'initiative ont été élaborés. Les premières activités de formations, d'appuis aux pays, de dialogue multisectoriel et de développement d'outils ont été lancées, et les retours sont très prometteurs. L'initiative a notamment organisé la première université de planification du genre, à distance, à laquelle des représentants de 16 pays différents, dont les pays de l'initiative, ont assisté. Des dialogues préparatoires avec les pays bénéficiaires ont eu lieu. Des guides et des ressources sur la gestion de crises ont été préparés et diffusés. L'initiative a également engagé un travail sur l'intégration de la réflexion sur l'égalité de genre dans les groupes locaux de l'éducation. Le dynamisme de l'initiative, malgré le contexte de la crise du COVID-19, devrait prendre encore de l'ampleur en 2021.

*FGE : 7 M€ prévus en 2020 qui n'ont finalement pas été versés du fait du report de l'événement*

Initialement prévue en juillet 2020 à Paris, la tenue de ce Forum a été reportée à l'été 2021 du fait de la crise sanitaire.

La contribution exceptionnelle à ONU Femmes de 7 M€ prévue en LFI pour faire face aux frais d'organisation de cet événement, a donc été reportée sur 2021. Ces crédits ont été utilisés en 2020 pour répondre à l'impasse budgétaire sur le programme liée à la crise sanitaire.

*Initiative Afawa : 4,5 M€ en 2020*

Dans le cadre du partenariat renouvelé avec l'Afrique voulu par le Président de la République, une initiative de soutien à l'autonomisation économique des femmes a été lancée par la présidence française du G7 au sommet de Biarritz, sous la forme d'une contribution du G7 au programme de la Banque africaine de développement (BAfD) Affirmative Finance Action for Women in Africa (AFAWA).

Le programme AFAWA propose de créer un effet de levier sur les financements publics apportés (multiplication par 10), avec pour objectif de mobiliser entre 1.5 et 3 Mds\$ de financement pour les entreprises appartenant et dirigées par des femmes. Il déploie une série d'instruments de financement qui inclut notamment des garanties, des lignes de crédit

améliorées pour les institutions financières afin de cibler les femmes, et des investissements directs pour soutenir le développement de PME clés dirigées par des femmes.

La contribution du G7 s'élève à 251 M\$ sur 5 ans, dont 135 M\$ pour la France : sous forme de garanties (60 M\$, MEF), d'assistance technique (25 M\$, MEAE) et en fonds propres (10 M\$, Proparco).

La contribution du MEAE de 4,5 M€ en 2020 a servi à abonder le fonds d'assistance technique de l'initiative. L'année 2020 a notamment vu le développement d'une collaboration étroite avec l'African Guarantee Fund. L'octroi des premiers prêts aux femmes entrepreneures dans ce cadre est prévu dès mars 2021.

*Fonds Mukwege/Murad : 1,4 M€ versés en 2020*

Le Fonds international de soutien pour les victimes de violences sexuelles dans les conflits, porté par les Prix Nobel de la Paix Nadia Murad et Denis Mukwege, a été lancé officiellement fin 2019. Il a pour objectif de mettre en place un mécanisme d'assistance pour les survivantes de violences sexuelles dans les conflits afin de faciliter leur accès à une aide médicale, psychologique, juridique et financière dans les États vulnérables ou incapables de lutter contre l'impunité.

Le fonds fournit ainsi aux États et à la société civile un soutien financier et une assistance technique pour la mise en place de programmes de réparation pour les victimes. Ces réparations pourront prendre la forme d'un dédommagement matériel, un soutien pour l'accès à des services de soin ou éducatifs.

Conformément à l'engagement présidentiel pris dans le cadre de la Présidence française du G7 (6 M€ sur 3 ans), une première contribution à hauteur de 1,4 M€ a été versée à ce fonds en 2020.

En 2020, des projets pilotes ont été lancés en République démocratique du Congo, en Guinée et en Irak. Le Fonds continuera de développer ses activités dans de nouveaux pays dès 2021 et travaille également sur plusieurs initiatives de plaidoyer d'envergure (cartographie internationale des besoins en termes de réparations suite à des violences sexuelles en temps de conflit etc.).

#### **IV/ Santé**

*Fonds Français Muskoka : 11,5 M€ versés en 2020*

Le Fonds Français Muskoka (FFM) opère depuis 2011 en Afrique de l'Ouest et Centrale afin d'accélérer la réduction de la mortalité maternelle et infantile et d'améliorer la santé reproductive, sexuelle, maternelle, néonatale, infantile, de l'adolescent et la nutrition (SRMNIA-N). Il représente un engagement emblématique de la diplomatie française pour l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes et des enfants dans la sous-région et la reconnaissance de leurs droits.

En 2018, le CICID a identifié le FFM comme un outil pour la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause du quinquennat du Président de la République.

Grâce au financement de la France, ce mécanisme novateur de coordination, d'appui technique et de mise en œuvre aux niveaux régional et national réunit les mandats complémentaires et les avantages comparatifs distincts de l'UNICEF, l'UNFPA, l'OMS et ONU Femmes. Le FFM constitue aujourd'hui un modèle de fonctionnement permettant de mieux coordonner les stratégies régionales et nationales, d'harmoniser l'appui technique dans les pays et de mobiliser des partenaires et des fonds pour la SRMNIA dans neuf pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo).

Depuis 10 ans, la France a investi près de 143 M€ à travers le Fonds Français Muskoka pour des interventions sur le terrain, en lien avec les autorités locales, qui s'organisent autour de quatre thèmes principaux :

- La santé maternelle, néonatale, infantile et la planification familiale
- La santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adolescent(e)s
- Le renforcement des systèmes de santé
- La nutrition

La contribution française annuelle à ce fonds s'élève habituellement à 10 M€. En 2020, l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur les services de santé maternelle, néonatale et infantile dans les 9 pays bénéficiaires du fonds Muskoka a été important. Dans ce contexte, le FFM a permis d'accompagner les pays dans des réponses innovantes pour tenter de maintenir ces services essentiels pour les femmes, les enfants et les adolescents.

A titre d'exemple, peuvent être cités : le déploiement d'équipes mobiles (sages-femmes, infirmières, gynécologues) au Niger afin de décentraliser les soins pré et postnataux; le suivi des femmes victimes de violences basées sur le genre (+ 30% au Tchad) par les agents de santé communautaire; la prise en charge des personnes atteintes par le coronavirus dans les zones reculées.

Une participation supplémentaire aux efforts de renforcement du système de santé a ainsi été mise en place en 2020, la contribution à ce volet atteignant 25% de l'allocation à destination des pays (contre 20% en 2019). S'agissant des autres volets, la nutrition a représenté 25% des efforts; la santé maternelle, infantile et planification familiale 25%, et la santé sexuelle et reproductive et des adolescents 25%.

A noter que l'année 2020 a par ailleurs vu la réintégration du Burkina Faso parmi les pays bénéficiaires de ce Fonds.

#### *Unitaid : 10 M€ versés en 2020*

En juin 2020, lors du 35e Conseil d'administration d'Unitaid, la France a annoncé une contribution additionnelle à Unitaid à hauteur de 10 M€ pour le pilier « traitements » d'ACT-A. Cette contribution, inscrite sur le programme 209, s'ajoute à l'engagement pluriannuel de la France (85M€/an en moyenne sur le triennum 2020–2022 financés par le fonds de solidarité au développement).

Unitaid co-dirige le pilier «traitements» d'ACT-A pour accélérer et coordonner la recherche- développement et le déploiement équitable de traitements pour lutter contre la Covid-19, notamment dans les pays à revenu faibles et intermédiaires (PRFI).

Les 10 M€ versés par la France en 2020 ont permis à l'organisation de contribuer à :

- L'achat anticipé de 2,9 millions de doses de dexaméthasone pour les PRFI (ces quantités doivent permettre de répondre à environ la moitié des besoins immédiats et jusqu'à mars 2021). A ce jour, plus d'une dizaine de pays en Afrique, Asie, Moyen Orient et Amérique centrale (Afghanistan, Djibouti, Guinée, Liban, Mali, Niger, République Centrafricaine, Salvador, Somalie, Tadjikistan, Yémen, Zimbabwe) ont passé des commandes de dexaméthasone à travers cette facilité. D'autres pays devraient s'ajouter dans les mois à venir.
- Passer en revue plus de 1 700 essais cliniques et financer des activités de recherche clinique dans le cadre de la réponse à la Covid-19 afin de développer des directives sur des traitements efficaces et sûrs :
  - COHIVE (Coronavirus Outcomes in HIV Evaluation in Resources Limited Settings: étude observationnelle conduite auprès de 450 participants visant à évaluer l'impact de la COVID-19 chez les personnes vivant avec le VIH. L'étude est menée sur des sites en Argentine, au Brésil, au Cameroun, en Inde, en Malaisie, au Nigéria, en Afrique du Sud, en Thaïlande, en Ouganda et au Zimbabwe ;
  - L'étude COVER HCW (COVID-19 Emergency Response for Health Care Workers) portant sur 1 700 personnels de santé en Afrique du Sud. L'objectif est d'évaluer l'impact de la prévention du COVID-19 pour les agents de santé hautement exposés, y compris les agents communautaires, en utilisant des médicaments génériques immédiatement disponibles, et de mieux mesurer l'impact de l'infection par le SRAS-CoV-2 sur le personnel de santé sud-africain ;

- Le projet AGILE (Assessing druGs for COVID-19 In early cLinical phase Expedately) : plateforme d'essais cliniques de stade précoce qui identifie de nouveaux candidats potentiels et des traitements repositionnés pour la prévention ou le traitement de la Covid-19 ;
- Le projet ANTICOV : plateforme d'essais cliniques pour l'évaluation de stade avancé de traitements qui pourraient empêcher la progression de formes légères vers des formes graves de Covid-19. La plateforme cible des pays d'Afrique subsaharienne, notamment le Burkina Faso, le Cameroun, la Guinée équatoriale, l'Éthiopie, la Guinée, le Mali, le Mozambique, le Soudan et l'Ouganda.
- S'investir sur l'accès au marché des anticorps monoclonaux et des nouveaux antiviraux prometteurs et leurs enjeux en termes de prix et de déploiement. Unitaid joue un rôle clé dans le pilier traitement d'ACT-A en proposant une intervention précoce pour assurer un approvisionnement abordable et équitable, à travers des partenariats spécifiques pour la passation de marchés, les garanties de volume et l'engagement d'achat anticipé.

L'impulsion donnée par la France - premier pays à faire une contribution additionnelle à Unitaid dans le cadre de COVAX - a entraîné des donations supplémentaires (Norvège) et la contribution de nouveaux donateurs (Canada, Japon, Allemagne) auprès de cette organisation et de ce pilier.

*GAVI: 15 M€ versés fin 2020*

Depuis sa création il y a tout juste 20 ans, l'Alliance du Vaccin Gavi a permis de vacciner 760 millions d'enfants et d'éviter 13 millions de décès. Néanmoins, 1,5 millions d'enfants meurent chaque année de maladies évitables et atteindre les communautés en situation de vulnérabilité demeure un défi majeur.

Gavi soutient les 73 pays les plus pauvres, dont 23 pays d'Afrique francophone en finançant des programmes de vaccination nationaux pour les vaccins «nouveaux ou sous-utilisés», tels que le vaccin contre le rotavirus, contre la fièvre jaune ou contre le papillomavirus (cancer du col de l'utérus). Gavi finance également des programmes de renforcement des systèmes de santé dans des domaines comme les chaînes de froid, la gouvernance ou les données sanitaires.

L'Alliance joue en outre un rôle central dans le façonnage du marché des vaccins: ses interventions ont permis des baisses des prix pour les pays éligibles et la création de conditions de marché favorables au développement de nouveaux vaccins, auparavant jugés non-attractifs par les fabricants. A titre d'exemple, le premier vaccin contre Ebola a pu être déployé lors de l'épidémie au Congo en juin 2018, grâce au financement de Gavi.

Pour 2021-2025, l'organisation a choisi de placer l'équité au cœur de son mandat avec pour objectif la vaccination de 300 millions d'enfants, devant permettre de sauver 8 millions de vies dans les pays les plus pauvres. Cette stratégie, contribuant au développement durable, permettra de renforcer les systèmes de santé pays qui ne seront progressivement plus éligibles à Gavi.

La nouvelle stratégie intègre également les enjeux liés au genre et inclut des investissements en hausse pour la sécurité sanitaire internationale afin de mieux répondre aux crises épidémiques.

La France est le 5e contributeur souverain de Gavi, derrière le Royaume-Uni, les États-Unis, la Norvège et l'Allemagne.

A travers la mobilisation du Président de la République, notre pays a contribué au succès de la conférence de reconstitution des ressources de cette organisation à Londres, en juin 2020, qui a permis de sécuriser 10,4 Mds\$ pour la période 2021-2025.

En décembre 2020, un premier versement de 15M€ a été réalisé dans le cadre de l'engagement de la France à hauteur de 250M€ annoncé en juin 2020. Ces fonds contribueront à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie Gavi 5.0 qui vise à vacciner 300 millions d'enfants, à renforcer les systèmes de santé tout en intégrant les enjeux liés au genre.

## **VI Fragilités et vulnérabilités**

*Facilité pour les réfugiés en Turquie (FRiT) : 44,5 M€ versés en 2020*

La Facilité pour les réfugiés en Turquie (FRiT) est née en novembre 2015 de la volonté de l'Union européenne de soutenir la Turquie face au défi que représente l'accueil, en raison de la crise syrienne, de près de 4 millions de réfugiés, dont 3,6 millions de Syriens. Elle dispose d'un budget total de 6 Mds€, principalement axés sur l'assistance humanitaire, la santé, l'éducation, les infrastructures municipales et le soutien socio-économique.

Alors que la première tranche de la FRIT avait été financée par les États membres (2/3) et la Commission (1/3), la répartition inverse a été retenue pour le financement de la seconde tranche.

En 2020, la Commission européenne a poursuivi le décaissement de plusieurs contrats qui avaient été signés en 2019 et qui portaient sur la santé, la protection, le développement socio-économique et les infrastructures municipales. Par ailleurs, elle a finalisé la signature de six contrats liés au développement socio-économique et à la construction d'infrastructures municipales. Elle a également alloué une enveloppe de 485 M€ afin de prolonger la mise en œuvre de deux projets phare de la facilité : le plan d'aide sociale d'urgence (Emergency Social Safety Net ESSN) et le Transfert conditionnel d'argent pour l'éducation (Conditional Cash Transfer for Education CCTE). Ces deux initiatives permettent aux bénéficiaires de disposer de cartes de débit afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins de première nécessité selon leurs propres choix.

La contribution de la France s'élève à 151,6 M€ sur la période 2020-2022, répartie comme suit : 44,5 M€ en 2020, 26,4 M€ en 2021 et 26,01 M€ en 2022.

Depuis 2020, la contribution française est imputée directement sur le programme 209 (la première tranche avait été financée via les prélèvements sur recettes à destination de l'Union européenne).

*Fonds Bêkou: 5 M€ versés en 2020*

Conçu à l'initiative conjointe de la France et de la Commission européenne en juillet 2014, ce fonds a pour objectif d'apporter une réponse coordonnée aux enjeux post-crisis de reconstruction de la RCA. Abondé par le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED), l'UE, 4 États membres (FR, DE, NL, IT) et la Suisse, ce fonds doit prendre fin en décembre 2021. Le Fonds Bêkou est abondé par la France à hauteur de 5 M€/an (via le Fonds Minka de l'AFD jusqu'en 2019 puis directement via le P209 en 2020).

Doté de 297 M€ (FED, ICD, et contributions volontaires), il a permis la mise en œuvre de 22 programmes structurants, dont 6 au moins associant les opérateurs français. Ses actions portent sur 3 grandes priorités : (i) l'appui à la paix, à la sécurité, et à la réconciliation, (ii) le renouvellement du contrat social entre l'État et ses citoyens et (iii) la promotion de la relance économique et l'appui aux secteurs productifs (agriculture, secteur minier, forestier).

En 2020, la mise en œuvre des activités a été particulièrement affectée par la situation sanitaire liée à la Covid-19. Le fonds a toutefois adapté ses activités pour mettre en œuvre l'essentiel des actions prévues. Dans ce cadre, 5 fiches d'action (appui à la réconciliation et la paix, appui à la lutte contre les violences basées sur le genre, appui au développement rural, appui au déploiement de la protection civile et Santé III) ont été validées, pour 44 M€ contractualisés.

Les gestionnaires du fonds ont commandé un rapport de capitalisation de Bêkou, réalisé par l'URD. Celui-ci sera présenté dans le courant de l'année 2021 et permettra de faire émerger les bonnes pratiques et les enseignements relatifs à la gestion du fonds et la mise en œuvre des activités.

En 2020, une nouvelle extension du fonds a été demandée et accordée jusqu'en décembre 2021 afin d'assurer la continuité opérationnelle des activités en RCA jusqu'à la mise en marche effective du nouvel instrument de financement de l'action extérieure de l'UE, l'Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI).

## Francophonie

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	47 917 421	45 657 025	45 657 025
CP	47 917 421	45 657 025	45 657 025

La consommation des crédits est conforme à la programmation, légèrement en baisse entre 2019 et 2020.

La France mène une politique active pour développer la Francophonie, composante importante de sa diplomatie d'influence et outil de sa palette multilatérale. La contribution de la France à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) comporte une part obligatoire et une part volontaire. Elle témoigne du caractère prioritaire de la Francophonie comme vecteur d'action de la France, tel qu'il a été souligné dans les conclusions du CICID de février 2018 et dans la lignée des engagements du Président de la République sur la « Francophonie de reconquête » et la stratégie destinée à redonner à la langue française sa place et son rôle dans le monde. Cette politique vise également à consolider le rôle de notre pays en tant que premier contributeur à l'OIF et à accompagner la recherche d'une gouvernance accrue de l'Organisation.

Le contexte sanitaire particulier de l'année 2020 a fortement impacté la Francophonie multilatérale. Il a d'abord conduit au report du Sommet de la Francophonie (prévu initialement à Tunis en décembre 2020), au 20 et 21 novembre 2021 à Djerba. Par ailleurs, alors que l'année 2020 représentait le cinquantième anniversaire de la Francophonie multilatérale, 50 ans après la signature du traité fondateur à Niamey, la crise sanitaire a conduit au report voire à l'annulation des nombreuses célébrations organisées à cette occasion. En particulier, les « États généraux du livre en langue française » et le « Congrès des écrivains de langue française », événements pour lesquels la Représentante personnelle du Président de la République pour la Francophonie s'est beaucoup investie, ont été reportés en septembre 2021 à Tunis.

La Francophonie multilatérale a su adapter son fonctionnement au contexte de la crise sanitaire afin d'assurer la continuité de ses activités. La France a notamment soutenu la mise en place par l'OIF du Fonds de solidarité « La Francophonie avec Elles », ainsi que la mise à disposition de ressources éducatives contribuant à la continuité pédagogique. Sur le plan économique, l'OIF a également créé une plateforme collaborative visant à soutenir les solutions innovantes et la résilience des entreprises, ainsi qu'une veille économique et sanitaire dans l'espace francophone. Les opérateurs de la Francophonie ainsi que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ont également su apporter des réponses concrètes aux conséquences de la crise sanitaire. Par exemple, dans le cadre de son plan d'actions spécial COVID-19, l'Agence universitaire francophone (AUF) a lancé un appel à projets international pour soutenir des initiatives d'étudiants, d'élèves-ingénieurs et de jeunes chercheurs liées à la pandémie.

La Francophonie contribue à l'accomplissement des objectifs de développement durable (ODD) et fait preuve de vigilance en matière de respect de la démocratie et des droits de l'Homme dans l'espace francophone. Elle mène une politique de médiation, d'aide à la sortie de crise et de soutien aux processus électoraux et aux institutions. La France s'appuie ainsi de plus en plus sur la Francophonie pour déployer dans les pays francophones des initiatives conformes aux objectifs de développement durable, en lien avec les priorités que le Président de la République et la Secrétaire générale de la Francophonie se sont fixées le 20 mars 2019 au siège de l'Organisation.

Elle se donne également pour objectifs de renforcer sa place sur la scène internationale, de mieux prendre en compte le rôle des femmes et des jeunes et de soutenir l'innovation au service de l'économie et dans une perspective de développement durable. Cela se traduit par :

- la mise en œuvre de la stratégie économique, adoptée au Sommet de Dakar. Celle-ci a pris en particulier la forme d'un nouveau programme de promotion de l'emploi par l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes ;
- une stratégie pour la promotion de l'égalité femmes-hommes adoptée au Sommet de la Francophonie à Erevan en Arménie (en octobre 2018), qui se décline de façon transversale dans la programmation de l'OIF et des opérateurs de la Francophonie.

En 2020, le MEAE a apporté son soutien à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), premier réseau universitaire au monde qui fédère 1 009 membres dans 119 pays. L'AUF développe un réseau de campus numériques



**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

qui offre à des étudiants et à des chercheurs des possibilités nouvelles d'échanges et d'accès aux savoirs et aux compétences et participe activement à la mise en œuvre de plusieurs actions émanant du plan du président de la République du 20 mars 2018 (notamment à travers le programme Apprendre).

Le ministère a également poursuivi son appui à l'Association internationale des maires francophones (AIMF), qui a organisé en décembre 2020 à Tunis un congrès auquel ont participé le Secrétaire d'État en charge de la Francophonie ainsi que la Maire de Paris. La France a également renouvelé son soutien financier auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF - organisation interparlementaire œuvrant notamment à la promotion de la démocratie et de l'État de droit), ainsi qu'à l'Université Senghor d'Alexandrie, qui a pour vocation de former, en français, des cadres créatifs, capables de relever les défis du développement durable de l'Afrique, en offrant des formations pluridisciplinaires.

OIF et opérateurs de la Francophonie	Montant en € en AE = CP	% des contributions totales
<b>OIF - Contribution obligatoire</b>	<b>15 363 830</b>	<b>33,7 %</b>
<b>Contributions volontaires (a+ b)</b>	<b>30 293 195</b>	<b>66,3 %</b>
a) OIF - Contribution volontaire	8 227 120	18 %
b) Contributions aux opérateurs	22 066 075	48,3 %
• Agence universitaire de la Francophonie	18 806 075	41,2 %
• Université Senghor d'Alexandrie	1 400 000	3,1 %
• Association internationale des maires francophones (AIMF)	1 700 000	3,7 %
• Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)	160 000	0,4 %
<b>Total des contributions</b>	<b>45 657 025</b>	<b>100 %</b>

**Jeunes Experts Associés - Fonds fiduciaires**

	LFI 2020	Consommation 2020 (données Chorus)	Consommation 2020 (corrigée)
AE	3 345 064	7 826 000	2 826 000
CP	3 345 064	7 826 000	2 826 000

L'écart de consommation s'explique par une mauvaise imputation de la contribution au Fonds Bêkou, qui a été inscrite dans la rubrique « autres contributions volontaires ».

En 2020, 2,8 M€ au total sur le 209 étaient gérés par NUOI pour la mise en œuvre de l'enveloppe des Jeunes Experts Associés (JEA).

Ces crédits visent à renforcer l'influence et l'expertise française dans les organisations internationales : financement de jeunes experts associés auprès de l'Union européenne, de la Banque mondiale et des Nations Unies (JEA), de volontaires des Nations Unies (VNU) et d'experts nationaux détachés (END). Ces programmes ont pour objectifs de permettre le recrutement de français au sein du système multilatéral, mais aussi d'instaurer des liens entre les équipes des organisations internationales et celles du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, afin de faciliter le dialogue et l'échange d'informations.

En 2020, 8 Jeunes Experts des Nations Unies ont été financés sur le programme 209. Les deux premières années de contrat sont assumées à taux plein par le ministère. La troisième année est financée à coûts partagés (50/50) entre le ministère et l'organisation hôte. Les choix de postes reflètent les priorités de notre aide au développement ainsi que les secteurs et thèmes stratégiques pour la France (environnement et changement climatique, énergies renouvelables, sécurité alimentaire, éducation, santé, migrations, droits humains, Sahel). Ces 8 JEA sont répartis dans 8 agences différentes (Bureau de la coordination des activités de développement -DCO, fonds international de développement

agricole -FIDA, organisation internationale du Travail OIT, office des Nations Unies contre les drogues et le crime -ONUDC, ONU Femmes, ONU-HABITAT, bureau des Affaires spatiales à Vienne -ONU-BAS, programme des Nations Unies pour le Développement -PNUD). Une veille étroite sur le taux de rétention des jeunes experts permet de placer ces professionnels dans une agence susceptible de les recruter à l'issue du financement assuré par la France. Selon les organisations d'accueil, entre 70 et 80 % des jeunes professionnels financés sont recrutés à l'issue de leur contrat.

Un poste de JEA à la Banque mondiale a également été financé sur le P209, dans le secteur de l'énergie durable (une deuxième année de contrat).

En outre, le MEAE finance des postes de Volontaires des Nations Unies (VNU), spécialistes et jeunes. En 2020, 3 nouveaux postes de VNU Jeunes ont été financés sur le P209 pour une durée d'un an, reflétant nos priorités géographiques et sectorielles : dans les domaines de l'éducation et de l'autonomisation des filles au Sénégal (à l'UNICEF – fonds des Nations Unies pour l'Enfance), de la gouvernance à Djibouti (au PNUD) et des objectifs de développement durable (ODD) et du financement islamique en Indonésie (au PNUD). 7 nouveaux postes de VNU Spécialistes ont également été financés pour une durée de 2 ans : en résilience communautaire au Burkina Faso (au PNUD), sur la protection du droit des filles au Bénin (UNICEF), sur le financement des ODD en Inde (au PNUD), en santé au Niger (au fonds des Nations Unies pour la population - FNUAP), en santé infantile en Côte d'Ivoire (à l'organisation mondiale de la Santé -OMS), en BIOFIN (initiative pour la finance de la biodiversité) en Turquie (au PNUD) et en nutrition et intégration sociale en Ethiopie (au FIDA). En raison d'un gain au change, la France a pu également contribuer à hauteur de 57K€ au fonds volontaire spécial du Bureau des Volontaires des Nations Unies (VNU).

Dans l'ensemble de ces institutions clés, au regard de ses priorités, le MEAE cible les secteurs où il peut diffuser l'expertise française afin de valoriser son savoir-faire et renforcer l'influence de la France. Malgré une baisse du nombre de postes financés sur le programme 209 du fait des contraintes budgétaires (en 2007, le montant voté en loi de finances initiales (LFI) dédié aux JEA et aux fonds fiduciaires s'élevait à 7,9 M€ ; il n'est plus que de 3,3 M€ en LFI 2020), les excellents taux de recrutement prouvent que le programme conserve tout son intérêt. La grande sélectivité de ces postes et la qualité des candidats présélectionnés y contribuent, ce que les institutions internationales et la Commission européenne relèvent régulièrement. Le programme est d'autant plus pertinent aujourd'hui que les chances de rétention au terme d'un contrat de JEA sur un poste d'administrateur sont supérieures à celles d'un recrutement sur présentation directe, compte tenu d'une représentation française déjà importante au sein de l'ONU. Cela permet à des jeunes Français d'entamer leur carrière dans les organisations internationales et d'y renforcer l'influence française.

## ACTION

### 07 – Coopération communautaire

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Coopération communautaire		842 408 360	<b>842 408 360</b>		842 408 360	<b>842 408 360</b>
		842 408 360	<b>842 408 360</b>		842 408 360	<b>842 408 360</b>

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	842 408 360	842 408 360	842 408 360	842 408 360
Transferts aux autres collectivités	842 408 360	842 408 360	842 408 360	842 408 360
<b>Total</b>	<b>842 408 360</b>	<b>842 408 360</b>	<b>842 408 360</b>	<b>842 408 360</b>

En 2018, le plafond annuel des contributions au FED atteint 4,5 Mds€, puis 4,7 Mds€, en 2019 et 2020, pour diminuer progressivement à 4 Mds€ en 2021, 2,8 Mds€ en 2022, 2,1 Mds€ en 2023 et 1,7 Md€ en 2024. Cette progression observée jusqu'en 2020 répond à plusieurs aspects de la programmation financière du FED : i) tout d'abord le besoin de rattraper entre 2018-2020 le retard pris par la ratification du 11ème FED en 2015, et ii) la nécessité de financer de nouvelles initiatives politiques (Fonds fiduciaire d'urgence, réabondement de la Facilité africaine de paix, Fonds de garanties du FEDD). La diminution annoncée à partir de 2021 correspond à la fin de la période d'engagements du FED au 31/12/2020 (fin de l'adoption de nouveaux programmes), mais à la poursuite des décaissements du FED après 2020 avec les programmes toujours en cours de réalisation jusqu'à épuisement du RAL (reste à liquider) a priori en 2027. De fait, la France voit une hausse constante de sa contribution annuelle jusqu'en 2020, puis une diminution progressive à partir de 2021.

En 2020, la contribution française s'établit à 842,4 M€ dans la continuité de l'année 2019.

Le 11ème FED :

Le Fonds européen de développement (FED) est l'instrument principal de l'aide européenne au développement entre l'Union européenne et les 79 pays d'Afrique, Caraïbe et Pacifique (ACP). Son objectif principal est l'éradication de la pauvreté, le développement durable et l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale. Le FED est financé par des contributions volontaires des États Membres de l'Union. Son montant total s'élève à 30,5 Mds€ pour la période 2014-2020. Avec une clé de contribution de 17,81%, la France est le deuxième contributeur au 11e FED et sa contribution totale s'élève à 5,43 Mds€. Le 11e FED s'articule autour d'une enveloppe destinée aux pays ACP (29 Mds€) et d'une enveloppe de 364,5 M€ allouée aux Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM). 1 Md€ est destiné à couvrir les frais administratifs.

La cohérence entre l'aide européenne au développement et celle de la France est mise en évidence par le fait que l'on compte 5 pays prioritaires de l'aide française parmi les 6 premiers bénéficiaires du 11e FED : Éthiopie (815 M€), Niger (686 M€), Mali (665 M€), Burkina Faso (628 M€), République démocratique du Congo (620 M€). Les allocations nationales des 19 pays prioritaires concentrent 24,8% du montant total du 11e FED (ou encore 48,6% de la programmation nationale indicative PIN).

Les modalités d'intervention du FED correspondent à celles privilégiées par la France avec un recours croissant au mixage prêts-dons et à la programmation conjointe. Par ailleurs, il convient de noter que le recours plus fréquent aux modalités de gestion indirectes dans le cadre du 11ème FED pour la mise en œuvre des programmes est particulièrement importante pour la France dans la mesure où des agences telles que l'AFD sont bénéficiaires d'importants volumes financiers. De plus, l'UE a mis en place depuis 2014 et 2015 des mécanismes innovants auxquels contribue le FED. Ces mécanismes permettent de regrouper d'importants volumes d'aide en provenance de différents bailleurs de fonds dans le but d'apporter une réponse collective, rapide et complémentaire à une situation d'urgence. Il s'agit par exemple du Fonds Bêkou pour la République centrafricaine lancé en juillet 2014 ainsi que du Fonds Fiduciaire d'Urgence (FFU) en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique, créé en novembre 2015.

Enfin, les retombées économiques pour les entreprises et opérateurs français sont globalement très positives. Elles sont traçables dans le FED à travers deux rubriques en gestion directe : les subventions et les passations de marchés de services, fournitures et travaux.

Perspectives dans le cadre de l'après 2020 :

La Commission européenne a proposé le projet de règlement relatif au NDICI (instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale) le 14 juin 2018, prévoyant de fusionner dix instruments du CFP 2014-2020 y compris l'instrument européen pour le voisinage (IEV) et le Fonds européen de développement (FED). Le NDICI devrait être doté d'environ 80 Mds € pour le prochain CFP 2021-2027. Le pilier géographique du NDICI restera le plus important en termes de volume, l'Afrique subsaharienne et le voisinage étant les régions les mieux dotées.

Lancées en juin 2018, les négociations sur le règlement européen établissant le NDICI sont désormais en phase de finalisation. Après le dernier trilogue politique (réunissant la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil, représenté par la présidence allemande) du 15 décembre, la Commission a transmis une proposition de « paquet final », pour lever les principaux points de blocage dans les négociations entre le Parlement et le Conseil (budget, gouvernance, migration et cibles de financement). Ce paquet final a été endossé par les Représentants permanents des États membres à Bruxelles, après l'accord politique conclu lors du COREPER du 18 décembre. Les négociations se poursuivront sous présidence portugaise pour transcrire cet accord politique dans les articles du règlement, avec un travail technique sur la rédaction du texte. En fonction de l'avancement des travaux, le règlement NDICI pourrait entrer en vigueur d'ici les mois d'avril ou mai prochains.

Les conséquences pour le P209 sont importantes. A compter de 2021, le NDICI est désormais intégré au budget général de l'Union européenne et financé par le biais du prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de l'Union européenne, et non plus par le programme 209. Au-delà de 2020, seule la contribution au reste à liquider des différents FED demeurera portée par le programme 209, jusqu'à épuisement du reste à liquider.

**ACTION****08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	161 448 923		<b>161 448 923</b>	161 448 923		<b>161 448 923</b>
	152 219 620	388 143	<b>152 607 762</b>	152 219 620	373 623	<b>152 593 242</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	161 448 923	152 219 620	161 448 923	152 219 620
Rémunérations d'activité	130 626 199	124 847 643	130 626 199	124 847 643

## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Cotisations et contributions sociales	28 460 050	24 511 231	28 460 050	24 511 231
Prestations sociales et allocations diverses	2 362 674	2 860 745	2 362 674	2 860 745
Titre 6 : Dépenses d'intervention		388 143		373 623
Transferts aux autres collectivités		388 143		373 623
<b>Total</b>	<b>161 448 923</b>	<b>152 607 762</b>	<b>161 448 923</b>	<b>152 593 242</b>

## ACTION

## 09 – Actions de co-développement

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Actions de co-développement	220 864	1 421 691	<b>0</b>	220 864	1 421 691	<b>0</b>
			<b>1 642 555</b>			<b>1 642 555</b>

Les crédits mentionnés sur cette ligne correspondent à des erreurs d'imputation de dépenses qui ont été retraitées dans les rubriques correspondantes. Cette ligne ne fait plus l'objet d'une programmation de crédits et servait uniquement à finaliser d'anciens projets ; elle a donc vocation à être supprimée

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		220 864		220 864
Rémunérations d'activité		170 426		170 426
Cotisations et contributions sociales		36 468		36 468
Prestations sociales et allocations diverses		13 970		13 970
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		465		465
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		465		465
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 421 227		1 421 227
Transferts aux collectivités territoriales		1 153 045		1 153 045
Transferts aux autres collectivités		268 182		268 182
<b>Total</b>		<b>1 642 555</b>		<b>1 642 555</b>

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>CAMPUS France (P185)</b>	<b>7 291 546</b>	<b>7 315 202</b>	<b>10 196 571</b>	<b>10 196 571</b>	<b>5 765 671</b>	<b>5 765 671</b>
Transferts	7 291 546	7 315 202	10 196 571	10 196 571	5 765 671	5 765 671
<b>FranceAgriMer (P149)</b>					<b>195 338</b>	<b>195 338</b>
Transferts					195 338	195 338
<b>CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)</b>						<b>7 800</b>
Transferts						7 800
<b>FEI – France éducation international (P214)</b>	<b>688 490</b>	<b>997 219</b>			<b>2 250 266</b>	<b>2 580 752</b>
Transferts	688 490	997 219			2 250 266	2 580 752
<b>CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)</b>		<b>399</b>				<b>15 240</b>
Transferts		399				15 240
<b>Institut Français (P185)</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>			<b>194 600</b>	<b>194 600</b>
Transferts	150 000	150 000			194 600	194 600
<b>Réseau Canopé (P214)</b>		<b>79 544</b>			<b>200 000</b>	<b>282 063</b>
Transferts		79 544			200 000	282 063
<b>ENA - Ecole nationale d'administration (P148)</b>		<b>492 589</b>			<b>202 840</b>	<b>737 447</b>
Transferts		492 589			202 840	737 447
<b>IRA - Instituts régionaux d'administration (P148)</b>						<b>5 000</b>
Transferts						5 000
<b>ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)</b>	<b>120 931</b>	<b>182 632</b>			<b>74 310</b>	<b>98 480</b>
Transferts	120 931	182 632			74 310	98 480
<b>Business France (P134)</b>	<b>57 600</b>	<b>57 600</b>			<b>57 600</b>	<b>57 600</b>
Transferts	57 600	57 600			57 600	57 600
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>12 500</b>	<b>637 122</b>			<b>30 000</b>	<b>649 989</b>
Transferts	12 500	637 122			30 000	649 989
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>		<b>30 000</b>				<b>24 000</b>
Transferts		30 000				24 000
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>15 000</b>	<b>177 224</b>				<b>384 917</b>
Transferts	15 000	177 224				384 917
<b>Communautés d'universités et d'établissements (P150)</b>		<b>89 681</b>				<b>124 700</b>
Transferts		89 681				124 700
<b>CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)</b>	<b>51 740</b>	<b>451 740</b>			<b>1 140 000</b>	<b>1 721 400</b>
Transferts	51 740	451 740			1 140 000	1 721 400
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>		<b>110 500</b>			<b>175 000</b>	<b>205 000</b>
Transferts		110 500			175 000	205 000
<b>CNES - Centre national d'études spatiales (P193)</b>		<b>14 400</b>				<b>14 400</b>
Transferts		14 400				14 400
<b>Universcience (P186)</b>					<b>179 215</b>	<b>179 215</b>
Transferts					179 215	179 215

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)</b>	<b>88 500</b>	<b>1 621 916</b>			<b>795 870</b>	<b>2 378 244</b>
Transferts	88 500	1 621 916			795 870	2 378 244
<b>Ecoles nationales des sports (P219)</b>		<b>200 000</b>				<b>60 212</b>
Transferts		200 000				60 212
<b>Total</b>	<b>8 476 307</b>	<b>12 607 768</b>	<b>10 196 571</b>	<b>10 196 571</b>	<b>11 260 710</b>	<b>15 682 067</b>
Total des transferts	8 476 307	12 607 768	10 196 571	10 196 571	11 260 710	15 682 067